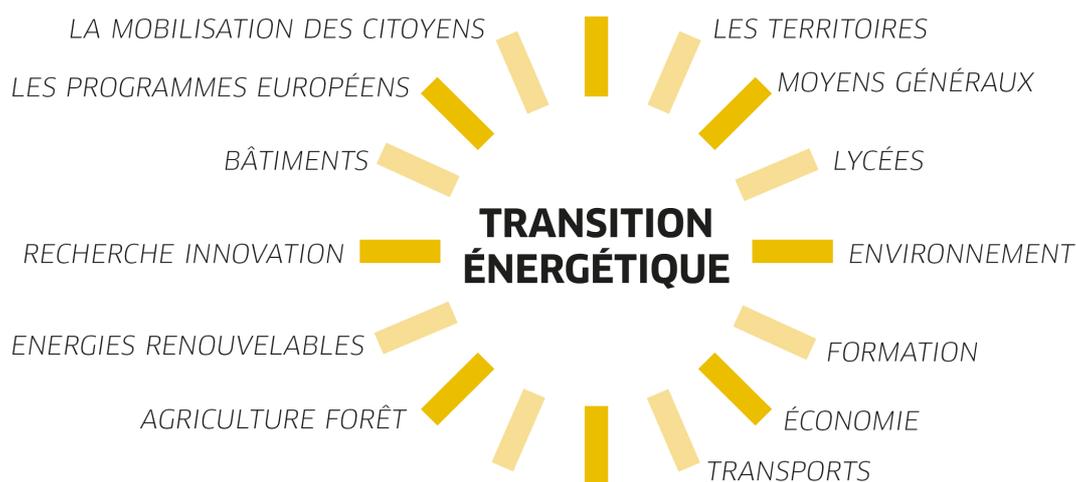


**L'ENGAGEMENT
TRANSITION
ENERGETIQUE :**
Pour une région
à Energie Positive

Inventaire des actions et dispositifs de la Région concourant à la Transition Énergétique



LA MOBILISATION DES TERRITOIRES

Les démarches Territoires à Energie Positive (TEPos) :

La région a lancé des appels à projet Territoire à énergie positive (TEPos) – en complémentarité avec l'appel à projet national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). La région Bourgogne-Franche-Comté compte ainsi 23 EPCI engagés initialement dans la démarche TEPos.

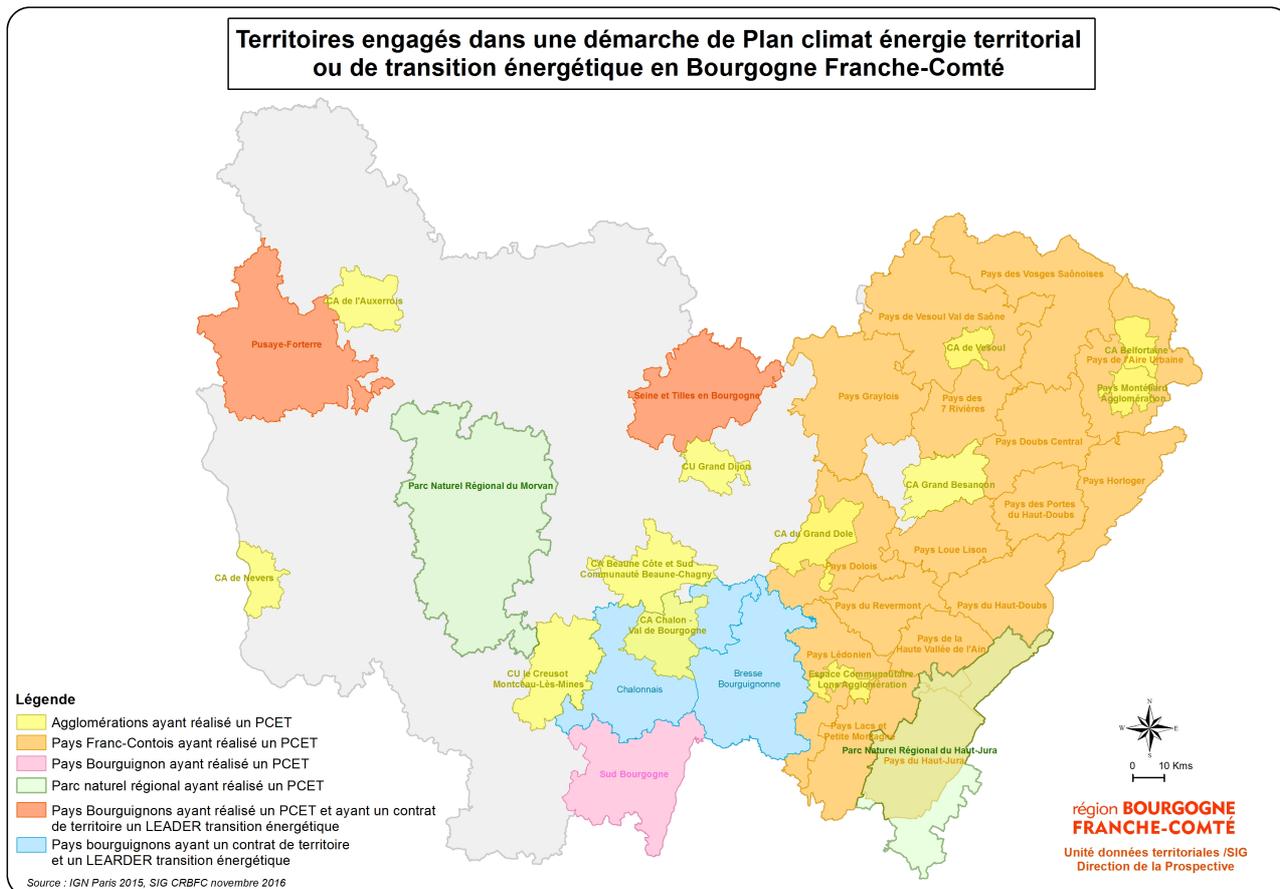
L'objectif est d'accompagner les EPCI volontaires dans la définition d'une feuille de route vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et la mise en œuvre des actions dans la durée.

La démarche TEPos est co-pilotée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté.

En Franche-Comté, un principe d'éco-conditionnalité des aides régionales a été mis en place à l'échelle des Pays, ce qui a incité ces structures à démarrer, à leur échelle, l'élaboration d'un PCET volontaire. En effet, dès 2011, la Région Franche-Comté a demandé à chaque Pays de s'engager, au moment de la signature des avenants aux contrats de Pays- 2007-2013, à initier un Plan Climat Energie Territorial (PCET) d'ici 2013. Pour la période 2014-2020, la contractualisation de la Région Franche-Comté avec les Pays est conditionnée à l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). La Région Franche-Comté est ainsi une des rares régions françaises dont le territoire est entièrement engagé dans l'élaboration de tels documents, et à inciter de la sorte les collectivités locales à mettre la transition énergétique au cœur des projets de territoire.

En Bourgogne, quatre territoires ont fait le choix de la priorité régionale transition énergétique pour leur contrat de territoire et leur programme Leader: Pays Chalonnais, Pays Bresse Bourguignonne, Pays Seine et Tilles, Pays Puisaye Forterre et le Parc Naturel Régional du Morvan met en œuvre un

contrat de transition énergétique en partenariat avec l'État et la Région au titre du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région.



Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, 28 territoires sont engagés dans des démarches de transition énergétique (21 Pays, 5 agglomérations et 2 parcs naturels régionaux) représentant 77% de la population et 60% du territoire.

Les appels à projet « Aménagement durable »

La région favorise la définition de projets d'aménagement respectant les grands principes que sont l'intégration adaptée à l'environnement, le respect de la biodiversité, des bâtiments performants énergétiquement et la prise en compte de mobilités alternatives à la voiture.

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage, le financement de l'ingénierie territoriale et l'animation des réseaux

La région anime les réseaux et finance l'ingénierie dans les territoires de manière à sensibiliser les élus locaux et agents territoriaux sur la transition énergétique

La conditionnalité des aides aux bâtiments dans les politiques territoriales

Pour une cohérence des politiques régionales, les niveaux de performance énergétique des projets soutenus au titre des politiques d'aménagement du territoire seront calés sur les référentiels EFFILOGIS et EFFINERGIE

BATIMENTS

Dans les deux régions, les réflexions conduites pour la massification de la rénovation thermique basse consommation des bâtiments ont identifié quatre axes de réussite : ingénierie technique, ingénierie financière, compétences et territoires.

L'**ingénierie technique** vise à développer les outils permettant de porter la politique de rénovation. Elle est développée en Franche Comté dans le cadre du programme intégré Effilogis et en Bourgogne à travers le développement de solutions techniques de rénovation efficaces et adaptées au bâti.

L'**ingénierie financière** vise à la création de financements innovants pour massifier le processus de rénovation, partant du constat partagé dans les deux régions que le mode subvention n'est pas à la hauteur de l'enjeu de rénovation énergétique

L'**axe compétences** est orienté sur l'adaptation des compétences des professionnels du bâtiment pour permettre des rénovations globales et de qualité. Cet axe recouvre différentes pistes de travail (développement des plateaux de formation Praxibat, appui des centres de ressources des deux régions : Pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne Bâtiment Durable, réflexions avec les filières...

L'**axe territoires** porte le constat que cette dynamique de changement doit être déclinée dans les territoires et nécessite l'engagement des collectivités pour le portage et le relais de cette politique en complémentarité avec la Région.

I. Des politiques publiques différenciées selon les cibles

La politique globale « efficacité énergétique du bâtiment » issue des SRCAE s'organise autour de différentes cibles (logement social, bâtiments publics, maisons individuelles et copropriétés) pour lesquelles :

A. Le logement social, une convergence importante

En Bourgogne-Franche-Comté, un travail partenarial avec les bailleurs sociaux a été mené depuis plusieurs années pour accompagner un volume significatif de rénovations thermiques de qualité dans le logement social.

Sur la période passée, cela se traduit par près de 3 200 logements sociaux rénovés BBC sur 6 ans en Franche-Comté, environ 2 500 logement sociaux rénovés depuis 2010 en Bourgogne niveau BBC ou BBC par étapes.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, le volume financier global consacré à la cible logement social est similaire en incluant les fonds FEDER programmés, le niveau d'aide par logement est comparable, seul l'objectif de performance recherché est partiellement différent : BBC pour la Franche-Comté, BBC ou BBC compatible (avec gain énergétique de 100 KWh.an/m² et niveau de performance atteint de 150 KWh.an/m²) pour la Bourgogne.

B. Les bâtiments publics

En Franche-Comté :

- Le nombre de projets de collectivités lauréats du programme Effilogis reste relativement modeste. Pour les petites collectivités (sans service technique dédié), le contexte de réalisation d'un projet de rénovation et les besoins afférant se rapprochent de ceux des particuliers : sensibilisation et information des élus, accompagnement technique et financier via les Conseils en énergie partagé (CEP), coordination de l'offre de services existante en région mais pas orientée spécifiquement sur la rénovation performante.
- Dans le cadre de la politique territoriale, la Région soutient la rénovation BBC des bâtiments publics de service à la population

En Bourgogne

La rénovation énergétique des bâtiments publics a été encouragée via deux dispositifs principaux :

- La mise en œuvre d'un réseau de Conseillers en énergie partagée (CEP), conjointement avec l'ADEME, dont la raison d'être est l'accompagnement technique des communes sur le champ de la consommation énergétique du patrimoine public.
- L'intégration dans les politiques d'aménagement du territoire à destination des petites communes (éco villages avenir et cœurs de village) de dispositions de soutien à la réhabilitation. La région a ainsi contribué à la réhabilitation d'environ 3 000 logements communaux, 500 locaux institutionnels et plus de 100 commerces et services.

C. Les maisons individuelles

En Franche-Comté :

L'objectif chiffré estimé du SRCAE est la rénovation au niveau BBC de 8 200 maisons en moyenne par an d'ici 2050.

Le Plan bâtiment durable Franche-Comté structure la politique dédiée à la massification de la rénovation thermique BBC selon quatre axes de réussite. Le programme Effilogis en est la clé de voute.

- Ingénierie technique :
 - o un audit énergétique Effilogis (plus d'une vingtaine de bureaux d'études thermiques conventionnés) et les dispositifs d'aides financières rénovation BBC globale et par étapes pour les publics modestes à très modestes ;
 - o un marché public à bons de commande d'accompagnement du programme Effilogis (sur les 3 cibles) sur l'animation, la communication, l'analyse technique des dossiers, le contrôle du résultat BBC ;
 - o un réseau d'accompagnement opérationnel : les conseillers info énergie sont au nombre de 13 fin 2016 (quatre sont financés avec le soutien du programme européen Elena) et travaillent à l'accompagnement individuel des ménages : conseil très en amont dans le cadre des Point Rénovation Information Service (PRIS) et suivi-accompagnement technique et financier afin de faciliter la prise de décision et le déroulement des projets. Les instructeur-e-s des dossiers d'audits et d'aides sont au nombre de 2,5 personnes au sein du service efficacité énergétique sans compter le management de projet.
 - o une plateforme Web Effilogis opérationnelle depuis janvier 2015. Elle permet la dématérialisation des procédures de dépôt des demandes d'aide et un suivi administratif et technique à la fois simplifié et amélioré.
- Ingénierie financière : un engagement des banques aux côtés de la Région : Caisse d'épargne (dans le cadre du mécanisme européen Elena et la banque allemande KfW), Crédit agricole, Crédit mutuel et CIC.
- Compétences : En toile de fonds, le travail du pôle énergie agit sur la montée en compétences BBC des professionnels du bâtiment notamment par le biais de l'animation des plateformes Praxibat.
- Territoire :
 - o Signature d'une convention avec l'ANAH pour mettre les moyens du programme Habiter mieux en synergie avec Effilogis et formaliser le lien avec les opérateurs habitat.
 - o Pour renforcer la mobilisation territoriale autour du PBDfc, la Région a souhaité signer un Pacte territorial énergie bâtiment avec d'une part les départements et agglomérations compétents au titre des aides à la pierre, et d'autre part les territoires de projets (Pays et Parcs) qui se sont engagé volontairement dans des Plans climat

énergie territoriaux (PCET). Dans le cadre du PBDfc, la DREAL et l'ADEME ont été associés à ces Pactes.

Ainsi, deux Pactes ont été signés le 9 juin 2015 avec les agglomérations de Besançon et de Lons-le-Saunier. Pour les Pays, le Pacte devait être adossé au volet énergie-bâtiment de leur PCET. En effet, dans la plupart des programmes d'actions des PCET des Pays figurent des actions ambitieuses sur le volet Bâtiment, ce qui peut permettre d'initier des démarches locales, en cohérence avec Effilogis, voire précurseurs d'un SPEE.

En Bourgogne :

L'objectif chiffré du SRCAE est la rénovation au niveau BBC de 15 000 maisons par an.

Il n'a pas été mis en place de dispositif pérenne de soutien à la réhabilitation des maisons individuelles, l'action de la Région s'étant organisée autour d'appels à projets BBC successifs (3 AAP de 2006 à 2008 portant sur 170 opérations totalisant 760 logements et 64 bâtiments tertiaires, un AAP en cours pour 50 maisons individuelles) ayant pour objets principaux la capitalisation technique et la sensibilisation / formation des professionnels.

Au-delà de ces actions ponctuelles, une stratégie massification de la rénovation du bâti privée a été validée en 2014, reprenant les 4 orientations ingénierie technique, ingénierie financière, ingénierie professionnelle et ingénierie territoriale.

Elle a porté sur les points suivants :

- ingénierie technique : étude régionale sur les solutions techniques de rénovation avec un groupement de bureaux d'études (compétences architecte et thermicien)
- ingénierie financière :
 - o partenariat bancaire pour identifier des offres de prêt spécifiques à la rénovation énergétique, sans contrepartie financière de la région
 - o réflexion sur la mise en œuvre d'un fonds de garantie à destination du particulier, s'appuyant sur la structure existante Bourgogne Garantie dont la région est l'actionnaire majoritaire
- ingénierie professionnelle : déploiement du dispositif Praxibat, contrat de filière CAPECO bâtiment
- ingénierie territoriale : Dans le cadre de sa stratégie – « la Région fédérateur et coordinateur, les territoires amplificateurs », mais aussi dans un souci de proximité et de réponse à la LTECV (article 56) qui place la Région comme pilote de l'animation territoriale, la Région et l'ADEME ont souhaité expérimenter la dynamique des plateformes locales de la rénovation (PFLR). Dans un souci de réactivité, la Région Bourgogne et l'ADEME ont lancé en juin 2015, un appel à candidatures auprès de territoires engagés depuis longtemps dans des dynamiques de réduction de gaz à effet de serre et/ou s'étant positionnés sur ces questions dans le cadre de contrats de transition (PCET, TEPOS et plus récemment TEPCV, LEADER...).

Département	Collectivité	Nb habitants	Nb communes
Côte d'Or	Pays Seine-et-Tille	25 517	65
	Agglomération dijonnaise	251 079	24
	Pays Beaunois	88 590	138
Saône et Loire	Pays Chalonnais	152 000	160
	Pays Sud Bourgogne	93 000	90
	Pays Autunois	46 000	61
Nièvre	Département de la Nièvre	220 000	312
Yonne	Pays de Puisaye-Forterre	34 610	69
	Agglomération Auxerroise	63 877	21

- L'objet des plateformes avec les réseaux d'ingénierie mise en place (animateurs de plateforme, conseillers EIE) vise à favoriser la demande des maîtres d'ouvrage, le développement de l'offre professionnelle. Un **partenariat régional a été engagé** sur 9 territoires **en novembre 2015**

(tableau ci-dessus) sur une période de 3 ans. Le financement des réseaux d'ingénierie est pris en charge par le FEDER et l'ADEME.

II. L'ingénierie professionnelle et la mobilisation des compétences

En Bourgogne, les réseaux d'ingénierie ont été recentrés sur la rénovation énergétique
Elle concerne :

- Le réseau des conseillers des organisations professionnelles et chambres consulaires (FFB, CAPEB, CRMA, CRCI...) : la région Bourgogne en partenariat avec l'ADEME finance l'équivalent de 3 ETP dans les organisations professionnelles et les chambres consulaires ;
- Le centre de ressources sur la qualité environnementale du bâti Bourgogne Bâtiment Durable (BBD): la Région en partenariat avec l'ADEME finance l'équivalent de 7 ETP à BBD. Depuis 2011, le centre a pris un statut associatif. Les deux cibles prioritaires sont les maîtres d'ouvrage et les professionnels.

La contractualisation avec les Organisations Professionnelles

Ainsi, le CAPECO bâtiment (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) – est un document cadre signé entre la Région, l'Etat, la FFB, la Capeb, le rectorat initialement pour la période 2016 – 2018. Il a été récemment étendu à la Franche-Comté et prolongé jusqu'en 2019. Il comprend deux piliers – compétitivité des entreprises et formation des entreprises et des salariés, qui priorisent la rénovation énergétique performante et la montée en compétence des professionnels. Dans le cadre des plateformes locales de rénovation énergétique, des conventions cadre seront signées entre les partenaires du CAPECO et les territoires, pour mettre en cohérence, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour la formation des professionnels, la qualification des entreprises, le développement des groupements d'entreprises.

La mise en place de plateaux techniques de formation sur l'efficacité énergétique

Dans le cadre du programme PRAXIBAT, l'assemblée régionale a validé en novembre 2014 sur la période 2015-2016, la mise à niveau de 8 plateformes et 20 plateaux techniques¹ efficacité énergétique dans 16 établissements ; la mise aux normes de 24 plateaux techniques énergies renouvelables dans 11 établissements.

- 14 de ces plateformes concernent l'efficacité énergétique et la formation continue et sont donc au cœur de nos préoccupations.
- Fin 2015, une seule structure ayant 3 plateformes (paroi-enveloppe, ventilation et éclairage) est opérationnelle et prête à accueillir des apprenants.

Ce dispositif est complété par des travaux complémentaires en cours avec le rectorat : le verdissement des diplômes et la formation des formateurs dans l'ensemble des établissements de la région.

Par ailleurs, à la suite de travaux sur le développement des groupements d'entreprises (offre de service professionnelle, AMO), la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée aux côtés des Régions Alsace, Lorraine, Centre, Rhône-Alpes, sur le développement du référentiel de formation DOREMI® (Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles) pour former les professionnels à la rénovation globale performante et développer des groupements d'entreprises. Cette démarche sera déclinée dans les territoires. La formation des animateurs de plateformes ainsi que la formation de formateurs accompagnateurs est en cours de préparation.

Enfin, des travaux sont en cours sur le développement de filières de matériaux biosourcés (état des filières, schéma régional).

En Franche Comté

La régie régionale du Pôle énergie

Le Pôle énergie Franche-Comté (PEFC) a été créé en 2009 par la Région, sous la forme d'une régie dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Le fonctionnement du Pôle énergie est financé en majorité par la Région et l'Ademe sur la durée du CPER et pour une moindre part par la

¹ Une plate-forme concerne plusieurs technologies, alors qu'un plateau technique désigne une seule technologie.

Communauté de communes du Pays d'Héricourt (budget annuel de 500 000 €). Son équipe est composée de 6 salariés permanents, complétée à partir de l'automne 2016 d'un CDD financé à 50% par l'AQC (Agence Qualité Construction). Sa principale mission est d'accompagner et assurer la montée en compétences des professionnels du bâtiment. Il est organisé en 3 pôles :

- le **conseil en entreprises** à travers des conseils individualisés pour :
 - identifier et valoriser les savoir-faire et bonnes pratiques en Franche-Comté
 - référencer et faire connaître les entreprises qualifiées en région (CRM)
 - mettre en synergie et développer des réseaux de professionnels
 - inciter à l'offre globale

- le **conseil en formation** pour la montée en compétences :
 - répertorier l'offre de formation régionale en matière d'efficacité énergétique (catalogue régional des formations)
 - concevoir et proposer des « parcours de formations » et des « formations à la carte »
 - favoriser l'offre de formations innovantes et qualifiantes pour les entreprises du bâtiment (conception de formation)
 - animer la formation pratique, l'apprentissage par le geste dans le cadre du programme régional PRAXIBAT® .

- un **centre de ressources** pour partager :
 - agenda des événements en ligne
 - veille technique et réglementaire du bâtiment
 - centre de documentation adapté aux besoins des acteurs du bâtiment (guides pratiques, réglementation, projets régionaux, construction, rénovation...).
 - outils d'autocontrôle à disposition (appareils de mesure et objets de démonstration)
 - réseau PRO'actif du bâtiment pour permettre d'échanger entre professionnels

Le Pôle énergie est attendu sur les priorités suivantes :

- **L'animation du programme PRAXIBAT pour** accompagner les professionnels (entreprises, bureaux d'études et maîtres d'œuvre) vers la formation et la qualification ;
- La mise en œuvre de **l'expérimentation locale sur les groupements d'entreprises**, un défi majeur. Constitution des groupements, formation des acteurs, suivi des chantiers donnent lieu à des interventions de tous les membres de l'équipe du Pôle énergie.

L'expérimentation dédiée aux groupements d'entreprises

Elle a été lancée fin 2015 par la Région et l'ADEME. L'objectif général est d'expérimenter avec des territoires volontaires une méthodologie permettant de développer une offre globale et locale de rénovation énergétique performante par la création de groupements d'entreprises formés aux techniques de la rénovation basse consommation d'énergie. La cible visée est celle des maisons individuelles.

3 territoires ont été retenus : le Grand Besançon (CAGB -25), le Pays Vesoul val de Saône (PVVS-70), le PNR du Haut Jura (39). 2 réunions de lancement ont déjà eu lieu (CAGB et PVVS).

Des objectifs induits sont également identifiés, à savoir :

- tester la formation sur chantier des professionnels concernés ;
- expérimenter la mise en œuvre opérationnelle des devis et factures types (cf. 4.10) ;
- induire une dynamique locale de mobilisation des artisans, propriétaires et partenaires autour de la rénovation énergétique performante, en s'appuyant sur des territoires volontaires ;
- tester la formule d'offre globale et en vérifier la réelle plus-value par rapport aux besoins des ménages et aux attentes des entreprises ;
- contribuer à la préfiguration du futur Service (au) Public de l'Efficacité Énergétique par le retour d'expérience acquis via cette expérimentation.

Le fonctionnement du dispositif repose sur :

- une animation territoriale, notamment via des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) à lancer, visant à mobiliser d'une part les propriétaires privés du territoire, et d'autre part les entreprises intéressées pour se constituer en groupement ;

- un audit Effilogis pour les maitres d'ouvrages, avec des préconisations de travaux, réalisé par un bureau d'études conventionné ;
- une formation-action pour les entreprises : sous forme de plusieurs modules permettant d'amener les artisans « atomisés » à se constituer en groupements de compétences, pour proposer une offre de rénovation thermique globale. Dans le cadre de l'expérimentation, il est souhaitable que les groupements intègrent une compétence de type AMO pour la définition des travaux à réaliser en amont.
- un objectif de rénovation performante : les propriétaires disposent d'une offre de rénovation performante et de l'accompagnement technique et financier d'Effilogis, pour leur rénovation au niveau Bâtiment Basse Consommation BBC.

→ **Le concept est proche de celui de Dorémi®** (Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles) **mais il se différencie par 3 points principaux** (qui ont conduit à l'échec des négociations avec l'institut Négawatt en 2015 pour adapter Dorémi® à la FC) :

- l'obligation de réaliser un audit Effilogis en amont des travaux par un bureau d'études conventionné (et pas par les artisans comme pour l'ELAT),
- l'intégration possible voire conseillée d'une AMO dans le groupement,
- un cycle de formation aux entreprises plus court.

Le réseau des plates-formes PRAXIBAT®

Le Pôle énergie anime aussi le réseau des plates-formes pédagogiques des lycées dédiées à l'isolation des parois opaques, l'éclairage ou aux énergies renouvelables installées et financées par la Région et l'ADEME dans le cadre du programme Praxibat (8 plateformes dont 7 ouvertes). En Franche-Comté, la Région a fait le choix de ne financer les plateformes que dans les lycées. 9 lycées accueillent au final une ou des plateformes PRAXIBAT®, dont 3 dédiées à l'efficacité énergétique.

LYCEES

I. Actions sur le patrimoine

La région possède un immense patrimoine bâti qui a été identifié comme enjeu prioritaire dans les deux plans climat énergie des deux anciennes régions. Les démarches engagées au sein de la région est celle qui est promue par l'association « Négawatt » :

1. Sobriété
2. Efficacité
3. Energies renouvelables

Au vu de la taille du patrimoine bâti (2 500 000 m² rien que pour les EPLE), les trois types d'actions sont mises en œuvre en parallèle selon les besoins et les opportunités de travaux.

A. La rationalisation des travaux en fonction des usages et la performance énergétique, deux axes déjà identifiées dans les PPI et les schémas directeurs

Le Plan Lycées franc comtois prévoyait de conduire des travaux d'amélioration énergétique sur environ 70% des surfaces existantes. L'efficacité énergétique est intégrée aux opérations, sans budget spécifique, à l'instar de l'accessibilité par exemple. Les 30% restants correspondaient à des surfaces déjà rénovées ou construites récemment pour lesquelles le gisement d'économies d'énergie est exploité ainsi qu'à des surfaces susceptibles d'être désaffectées.

L'estimation initiale du coût de modernisation était de 1,4 milliards d'€, en euros constants. Si on considère que chaque réhabilitation permet de diviser les consommations d'énergie par 2, l'objectif de réduction de 50% des consommations d'ici 2050 pouvait être atteint sur le parc restant à traiter. Cette trajectoire était compatible avec les objectifs de la Loi de Transition Energétique qui prévoit une baisse de -25% des consommations d'énergie finale en 2020 dans les bâtiments publics tertiaires > 2000 m² (-40% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050).

Toutefois le niveau d'intervention arbitrée par l'Assemblée régionale le 27/06/2014 a été de 1 milliard d'€, soit une diminution de l'ordre de 30%. Dans ce contexte, une optimisation maximale des projets et une rationalisation des surfaces était nécessaire pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition énergétique, sous réserve que les coûts d'amélioration énergétique demeurent compatibles avec le budget alloué.

Le même constat a été effectué sur le patrimoine bourguignon, où l'on estimait à 1000€ / m² rénové pour atteindre l'objectif de réduction de 50% d'énergie finale. Le projet de rénovation globale du Creusot (BLUM) permet par son ampleur inédite (26 M€ pour 26 000m²) de confirmer ces ratios.

a.1 Des audits énergétiques préalables nécessaires

Des audits énergétiques doivent être réalisés sur l'ensemble du parc immobilier afin de préciser cette analyse et définir le plan d'actions de performance énergétique. Le coût estimatif pour réaliser les audits énergétiques sur les 176 bâtiments des lycées de la Franche-Comté dont la surface plancher est > 2 000 m², serait d'environ 700 000 € TTC. Pour la grande région on peut estimer le coût total à 1 500 000 € TTC, à réaliser sur 5 à 10 ans maximum.

Un budget de 180 000 € a d'ores et déjà été prévu en 2017 pour la réalisation des premiers audits, dont une évaluation sera nécessaire avant d'entamer la deuxième tranche.

a.2 1.2 Des plans de rénovation des installations thermiques en cours

La chaleur représente en moyenne 60% des dépenses énergétiques annuelles, les efforts des 10 dernières années se sont donc naturellement concentrés sur ce poste. Les actions les plus rapidement rentables sont l'amélioration des installations thermiques : système de chauffage, ECS (eau chaude sanitaire), ventilation, de la production aux équipements terminaux et les systèmes de régulation associés (ex de rénovation globale de chaufferies : Les Huisselets, Mandela, Follereau, Cuvier, ...).

En Franche Comté, un cahier des charges précise les éléments demandés dans le cadre de ces études de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les chaufferies.

En Bourgogne, la priorisation des travaux de rénovation était dictée par les urgences de maintenance ou réglementaires (installation en fin de vie ou non conformes). Chaque programme de travaux étaient précédé d'un diagnostic et lorsque c'était possible, les rénovations globales ont été privilégiées (Gauthey, Dumorey, Du Gast, Marcs d'Or, O. de Serres, ...).

En parallèle, un plan de rénovation des régulations et systèmes de gestion technique centralisée (GTC) est mené depuis 5 ans en Bourgogne. A ce jour, 25% du patrimoine Bourguignon a été modernisé et 50% est en cours.

a.3 1.3 Des gains à obtenir également au niveau de l'électricité avec les opérations de rénovation des installations électriques

Le surdimensionnement quasi-général des transformateurs électriques engendre des surconsommations importantes. Ainsi à l'occasion du plan de rénovation des transformateurs (besoin réglementaires et vétusté) des études électriques globales et détaillées (dont mesures) ont été commandées, ainsi que l'étude du raccordement en basse tension (< 250 kVA) permettant éventuellement de s'affranchir des transformateurs.

Les études ont démarré en Franche Comté pour les premiers travaux dès 2017. Certains renouvellements sont intégrés à des grosses opérations de réhabilitations. Un cahier des charges précise les éléments demandés dans le cadre de ces études de MOE.

En Bourgogne, 5 projets sont en cours de réalisation mais d'autres seraient à programmer (travail en suspend suite à la réorganisation des services et le départ du référent sécurité électrique au service opérationnel).

Mise en garde : la tendance des consommations électriques à la hausse, du fait du développement d'équipements pédagogiques numériques, d'équipements de cuisine et de ventilation (induites par la réglementation thermique et sur la qualité de l'air intérieur) rend nécessaire une vigilance accrue et des actions de Maîtrise de la Demande d'Electricité(MDE) efficaces afin de contenir cette évolution.

B. Le développement des énergies renouvelables - Chaleur

Dans les EPLE le potentiel d'énergie renouvelable sont le bois et les réseaux de chaleur. En effet le « solaire thermique » est particulièrement inadapté car la pointe de production a lieu lors des congés d'été.

a.1 Chauffage urbain

Actuellement 30 EPLE sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain. Ces réseaux sont alimentés en majorité par des énergies renouvelables et de récupération (énergie fatale).

Les raccordements de 11 EPLE supplémentaires dans 8 villes sont en projets, plus ou moins avancés :

- Montbéliard LPO G Tillon (sites Viette et Grand Chênois)
- Vesoul (Belin + Munier + Pontarcher)
- Dijon (Castel)
- Château Chinon (Mitterrand + Lycée agricole Morvan)
- Cosne sur Loire (PG de Gennes)
- Fourchambault (Bérégovoy)
- Nevers (Colas)
- Varzy (Le mont Châtelet)
- Tournus (Les Perrières)

Actuellement le raccordement aux réseaux de chaleur est le moyen le plus efficace et le moins coûteux de diminuer significativement le recours aux énergies fossiles dans les EPLE. Il permet de s'affranchir des moyens de production et du risque gaz dans les lycées. Et il relève d'une cohérence entre les politiques territoriales et patrimoniales de la collectivité. A noter que cette approche permet de surcroît de réduire le coût global mais augmente les coûts de fonctionnement (et réduit les coûts d'investissement).

a.2 Chaufferies biomasse

Actuellement 8 chaufferies biomasse sont installées dans les EPLE .

Le schéma directeur de la chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau vient de se terminer. L'étude met en évidence le besoin urgent de rénovation de la chaufferie avec un redimensionnement qui permettra d'optimiser son fonctionnement et le taux de couverture des besoins avec le bois. Des travaux sont prévus, de l'ordre de 1 million d'euros d'investissements pour rénover cet équipement qui date de 1996.

Les créations de 3 nouvelles chaufferies bois sur 4 sites sont à l'étude ou programmées :

- Mamirolle : ENIL (substitution du fioul et du propane)
- Challuy : EPLEFPA
- Joigny : Davier + Verne

C. Le développement des énergies renouvelables - électricité

a.1 Photovoltaïque

19 petites installations photovoltaïques sont en service dans les EPLE, en autoconsommation et 3 grosses installations en vente totale hors EPLE (FRAC, Bregille, Maison Energies pour 75 kWc au total). Une nouvelle installation est programmée au lycée agricole de Montmorot (à l'occasion de la rénovation de la toiture).

Au vu des prévisions d'augmentation des prix de l'électricité l'autoconsommation semble plus rentable aujourd'hui que la vente sur le réseau, d'autant plus que l'obligation d'achat est vouée à disparaître. Ainsi, si la Région souhaitait valoriser les surfaces de toiture des EPLE pour une production

photovoltaïque il serait pertinent d'étudier la mise à disposition des toitures pour des projets citoyens par exemple.

II. Installation de démonstrateurs – Filière Hydrogène Cf. Economie

III. LYCEES – Démarche Eco-Lycée

Objectifs :

- ⇒ Faire évoluer les comportements quotidiens de l'ensemble des membres des communautés éducatives en matière de développement durable.
- ⇒ Inviter les établissements à définir et mettre en œuvre *des bonnes pratiques* individuelles et collectives dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté, en complémentarité avec les actions d'Education au Développement Durable menées par la DRAAF et le Rectorat, en s'adaptant aux spécificités des lycées et leurs réalités en matière de développement durable. La gouvernance sera impulsée par le chef d'établissement en liaison avec les membres de la communauté éducative.

Actions en cours :

Impulsée par la Région Bourgogne dès la rentrée 2011 : une charte fixe les engagements pris conjointement par la région et les établissements volontaires.

- Propose une démarche :
 - Globale par la prise en compte de l'ensemble des composantes du développement durable, notamment les trois piliers, à savoir, le milieu économique, socioculturel et environnemental
 - Concertée avec la mobilisation de l'ensemble des membres des communautés éducatives et de leurs partenaires
 - Pérenne, les établissements s'inscrivant dans un processus d'amélioration progressive et continue, reposant sur une auto-évaluation
- 4 axes prioritaires d'intervention parmi les grandes thématiques du Développement durable :
 - Adopter une consommation plus économe et plus responsable des énergies
 - Préserver les ressources naturelles : eau, faune, flore et biodiversité
 - Réduire et gérer autrement les déchets : recyclage et valorisation
 - Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits et agir pour la solidarité
- Un engagement reconnu et valorisé par une procédure de labellisation, qui comporte trois niveaux :
 - - Niveau 1 : Confirmation de l'engagement.
 - - Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement.
 - - Niveau 3 : Lycée référent.
- Le développement d'un ou plusieurs projet(s) "innovant(s)" constitue un atout supplémentaire pour l'établissement qui effectue sa demande de labellisation. Il fait partie intégrante du plan

d'actions. Le lycée développe un projet "innovant" s'il s'engage à mettre en œuvre un nouveau procédé et/ou une nouvelle technique (au regard des pratiques courantes de l'établissement), qui conduisent à des changements substantiels et pérennes des pratiques des membres des communautés éducatives.

IV. LYCEES – Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées

Objectifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration collective, et en lien avec la démarche « Ecolycée », la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.

Actions en cours :

L'opération « **Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire** » initiée en 2015/2016 à titre expérimental dans 10 lycées bourguignons a permis de mobiliser les équipes des services de restauration, de mettre en œuvre une démarche et des bonnes pratiques, et de réduire le gaspillage alimentaire par convive (avant : 2015 : 0,47 €/plateaux – 2016 : 0,30 €/plateau).

Cet accompagnement intégrait l'installation de déshydrateurs acquis par la région pour permettre de réduire et de valoriser les bio-déchets des établissements.

Afin d'assurer une démarche qualité et d'équilibre alimentaire dans les établissements, la Région Bourgogne a développé plusieurs outils répondant à cet impératif : Bien Dans Mon Assiette, la Charte qualité de la restauration scolaire et la plateforme d'approvisionnement - circuits courts et proximité. Les établissements qui souhaitent poursuivre leur engagement dans cette démarche peuvent faire appel à ces dispositifs existants, ceux-ci ne figurant pas parmi les axes d'intervention prioritaires du projet « Ecolycée ».

En 2016, la région a réalisé un inventaire auprès des communautés de communes et des syndicats inter-communaux dont dépendent les lycées bourguignons afin de connaître les modalités de tri et les coûts des redevances payées par les établissements. Ces rencontres ont permis de mettre en relation les lycées avec les interlocuteurs chargés de la problématique « déchets » sur leur territoire.

Moyens généraux

La transition énergétique au niveau du fonctionnement de la Collectivité nécessite une réduction de la demande d'énergie obtenue notamment au moyen d'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du parc immobilier administratif et par une évolution des comportements des agents.

Les actions liées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à la gestion de la flotte automobile s'inscrivent dans la démarche de développement durable de la Collectivité.

La connaissance du parc de bâtiments est un préalable incontournable et repose sur une analyse du bâti mais aussi sur l'usage des bâtiments. Ces informations sur les consommations associées doit constituer un processus permanent et dépasser le simple stade de l'état de lieux initial car les usages sont en constante évolution et influent directement sur les consommations énergétiques.

A. Actions réalisées en 2015-2016 sur le parc bâti administratif :

- **A Dijon :**
 - Rénovation et isolation de la toiture terrasse de l'immeuble sis au 46 rue Devosges
 - Rénovation des immeubles sis au 12 Boulevard de la Trémouille – 4 rue Tissot selon la norme Bâtiment Basse Consommation (réduction de consommations selon un facteur 4)
 - Première tranche de rénovation des systèmes de chauffage de l'immeuble du 17 Boulevard de la Trémouille (remplacement des ventilo-convecteurs façade sud)
- **A Besançon :**
 - rénovation de la toiture du bâtiment Brégille à Besançon

B. Actions réalisées en 2015-2016 sur le parc de véhicules :

- Déploiement d'un outil unique de gestion de parc automobile permettant notamment de favoriser le covoiturage (2017 : 15% de véhicules faiblement émissif au sein du parc automobile, objectif 2020 : 25%)
- Réduction du nombre de véhicules thermiques du parc automobile,
- Poursuite de la démarche de rajeunissement du parc automobile
- Poursuite du couplage de la démarche de gestion de flotte avec d'autres solutions de déplacements alternatifs : transports en commun, vélos électriques, auto-partage et des solutions de non déplacement (accroissement des dispositifs de visio-conférence notamment).

C. Chiffres clés

- 31 895 m² surface du parc immobilier administratif
- 210 000 Km parcourus par des véhicules électriques ou hybrides (+10% par rapport à 2015)

Achats publics

Cadre réglementaire

De par son volume d'achats annuel, d'environ 300 millions d'euros, la Région est concernée par l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables. Ce schéma, prévu par l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, a pour objectif d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables. Cet article a été modifié par l'article 76 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

La Région de Bourgogne-Franche-Comté s'engage à publier ce schéma pendant le 2^{ème} semestre 2017. Ce schéma viendra consolider les dispositifs, exposés ci-après, que la région a déjà définis comme axes prioritaires d'accompagnement par l'achat public de sa politique en faveur de la transition énergétique et de l'économie sociale et solidaire.

Concernant la transition énergétique, la réforme relative aux marchés publics de 2016 a clairement axé son approche sur la notion de « *coût du cycle de vie* » défini à l'article 63 du décret 2016-360 du 26 mars 2016. Cette approche fait valoir qu'il est parfois justifié de conforter un investissement initial car cette approche permet de comparer les offres, non seulement au regard de leur prix initial mais également en prenant en compte tous les frais qui devront être engagés sur la durée de vie du bien.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la réglementation relative aux marchés publics dispose de 2 types d'outils pour intégrer dans les achats cette dimension sociale : les clauses d'insertion et les marchés réservés. L'Article 38, déjà cité, de l'ordonnance, permet aux acheteurs de « clausurer » des marchés, soit d'imposer aux titulaires de marchés de confier un pourcentage d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi, ceci afin de faciliter leur réinsertion dans un cadre professionnel.

Le deuxième outil concerne les marchés réservés aux termes des articles 36 et 37 de l'ordonnance et 13 et 14 du décret, dans lesquels il est précisé que l'acheteur peut créer un cadre de concurrence réservé uniquement à des entités qui emploient plus de 50% de personnes défavorisées et / ou handicapées.

Consciente de l'efficacité de ce dispositif en faveur de la réinsertion sociale des personnes défavorisées, la Région a décidé de conduire une action de long terme et de s'appuyer sur le réseau des professionnels qualifiés en insertion, pour sécuriser sa mise en œuvre.

La participation des achats régionaux à l'engagement d'accélérer la transition écologique et énergétique

Cette approche s'inscrit dans le cadre de l'engagement n° 19 « *faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive* ».

Une démarche exemplaire en matière de développement durable peut, parfois, entraîner un surcoût, ce qui peut paraître, de prime abord, contraire à l'objectif affiché de recherche d'économies. Dans ce cas les critères en matière d'efficacité énergétique, de durabilité/recyclage des produits, d'utilisation de matériaux biosourcés, seront renforcés.

Ce surcoût peut être justifié dans une approche en coût global, reprenant le coût réel du cycle de vie du produit, du service ou de l'ouvrage et pouvant générer à terme de réelles économies.

La Région s'engage dans cette démarche progressivement dès lors qu'elle acquiert des biens, des services et / ou des travaux fortement consommateurs en énergie et autres ressources naturelles.

Peuvent être concernés, notamment, les achats de travaux de restructuration lourde, où il peut être demandé aux équipes de maîtrise d'œuvre le coût global de l'opération sur sa durée de vie, en général fixée à 40 ans. Ce coût comprendra, non seulement, le montant de l'investissement initial mais tout autant les dépenses d'exploitation du bien et des interventions d'entretien. En moyenne, l'investissement initial correspond à 20% du coût global. Avec cette approche, il peut être démontré qu'investir dans des matériaux durables et construire un bâtiment faiblement consommateur en énergie, est finalement beaucoup plus rentable dans une démarche de gestion de parc de long terme. Cette démarche permet d'impliquer l'achat dans cet engagement sur la transition énergétique, tout en satisfaisant la contrainte d'efficacité de l'achat.

Parallèlement à cette nouvelle approche, la Région va poursuivre une politique d'achats économes en énergie ou favorisant le développement d'énergie renouvelable (achat d'électricité verte, chauffage urbain...), tant sur le plan de leur consommation en phase d'exploitation (leds, véhicules, machines faiblement consommatrices ...) que sur celui de leur consommation en phase d'élaboration et / ou de recyclage.

TRANSPORTS

Les transports sont le 1^{er} poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre et d'oxydes d'azote et le 2^{ème} poste de consommation énergétique.

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER aujourd'hui, complété en 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire.

En outre, elle **coordonne**, à l'échelle régionale, **les politiques conduites par les collectivités en matière de mobilité** : l'offre de services, l'information des usagers, les tarifs et la billettique. Elle rédige le schéma régional de l'intermodalité qui assure la complémentarité des services de transport public et de mobilité sur le territoire régional.

Elle participe au **financement d'infrastructures** de transport d'intérêt régional : ports, aéroports, infrastructures ferroviaires, routes.

Outre donc la mise en place d'une organisation facilitée pour l'utilisation du transport collectif, des investissements conséquents sont à faire dans le matériel de transport, acquis « directement » via la SNCF ou par les autocaristes. La Région portera donc une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens).

I. Les actions de coordination

En-Bourgogne, un Protocole d'accord pour le « Développement des offres de transport et de l'intermodalité en Bourgogne » a été adopté en 2012 par les 14 Autorités Organisatrices des Transports de Bourgogne, devenues depuis AOM, Autorités Organisatrices de la Mobilité. Une Conférence des AOM se réunit deux fois par an.

La Région s'est constituée en centrale d'achats pour mener les projets communs avec les AOM liées à la centrale d'information sur les transports Mobigo. Adhésion des **14 AOM bourguignonnes** à la centrale d'achat.

Le site d'information multimodale www.mobigo-bourgogne.com (toutes les AOM sont adhérentes), et la centrale d'appels sur les déplacements Mobigo qui gère 4 réseaux de transport public continuent de se développer en intégrant le périmètre franc-comtois.

La charte billettique commune à toutes les AOM bourguignonnes, déjà en place pour les réseaux Divia à Dijon, Transco en Côte d'Or est mise en place. La carte billettique permet aussi l'accès aux vélostations de Dijon et aux véhicules d'autopartage.

Des groupes de travail réunissant l'ensemble des AOM ont permis d'analyser les flux et les besoins de déplacements à l'échelle régionale et redéfinir collectivement une desserte cohérente (démarches **Sur le territoire Franc-Comtois**, ont été mis en place par la Région l'Abonnement Facili'TER : Train + bus + tram : accès TER + réseaux Ginko (Besançon), Optymo (Belfort), CTPM (Montbéliard), Vbus (Vesoul), DIVIA (Dijon), TALLIS (Lons le Saunier), le Pass'Ok : un seul titre de transport pour voyager librement dans toute l'Aire urbaine, la carte Visi'TER (valable aussi sur les lignes routières régionales LIVEO entre Besançon-Vesoul et Besançon-Gray)

Les Abonnements PASS BUS CAR (combinaison de 2 ou 3 réseaux) concernent les réseaux suivants : Ginko (Besançon) + lignes Mobidoubs A et A Express (Besançon <> Pontarlier / Ornans) ; Réseau Ginko (Besançon) + lignes LIVÉO et LIVÉO Express (Besançon <> Vesoul/Rioz) + réseau VBus (Vesoul)

Fin 2017, un réseau de bus unique pour le territoire Nord-Franche-Comté verra le jour et permettra de constituer une AOM unique pour Montbéliard et Belfort avec un système de transport affranchi des limites administratives, plus cohérent, une billettique harmonisée, une rationalisation des coûts etc...

II. Les TER

La fusion a vu la **mutualisation des parcs de matériels roulants ferroviaires TER Bourgogne et TER Franche-Comté**

Sur le territoire Bourguignon, la fréquentation des trains régionaux a diminué entre 2013 (790 749 milliers de V/Km) et 2015 (728 034 milliers de V/Km) soit une baisse de 7,8%. Toutefois, des disparités selon les lignes sont constatées.

Confrontée à l'arrivée de nouvelles offres concurrentielles des autres modes mais également au sein même du mode ferroviaire, la Région a lancé des mesures commerciales tarifaires incitatives : une tarification occasionnelle régionale incitative : 35 854 détenteurs d'une carte de réduction soit 14 167 des jeunes bourguignons ainsi que des tarifications promotionnelles : Paris à petits prix, samedis malins

Sur le territoire Franc-Comtois, l'évolution de la fréquentation entre 2013 : 242 851 milliers de V/Km et 2015 230382 milliers de V/Km marque une baisse de 5%

Les mesures et commerciales tarifaires incitatives ont également été mises en place :

- Une tarification TER incitative pour déplacement régulier : Abonnements hebdo, mensuel, annuel (activi'TER , abonnement activi'TER jeunes <26 ans, Pass'Ok) ; carnet 10 trajets
- Une tarification TER occasionnelle régionale incitative : 7857 détenteurs d'une carte de réduction soit 5431 des jeunes franc-Comtois ; Carte mobi'TER (<27 ans), visi'TER
- des tarifications TER promotionnelles : Bons plans TERribles,

Mise à disposition d'une application TER mobile ; service achat en ligne des billets TER.

A côté des efforts sur la tarification de lourds investissements sont prévus pour **Moderniser et électrifier les lignes TER dans le cadre des Contrats de Plan-Etat-Région :**

- La ligne Auxerre-Migennes pour bénéficier de la traction électrique sur l'intégralité des itinéraires Auxerre-Paris et Auxerre-Lyon : études en cours de réalisation
- La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) entre Nevers et Chagny, pour bénéficier d'une transversale façade atlantique-Axe Saône-Rhône-Europe Centrale intégralement électrifiée, pour le fret et les TER.
- Les opérations de modernisation des lignes Besançon - Le Locle et Andelot – La Cluse
- Les opérations d'accroissement de la régularité et de modernisation des lignes Dijon - Besançon et Bourg en Bresse – Besançon : études en cours
- La reconstruction et l'électrification de la voie ferrée Belfort - Belfort Montbéliard gare TGV - Delle est en cours de réalisation avec une mise en service fin 2018, créant un hub d'échange TGV - TER en gare de Belfort Montbéliard TGV.
- Renouvellement de la voie unique reliant Paray le Monial à Lyon

III. Les actions en faveur des gares et des points d'arrêts routiers :

La région contribue au financement des travaux d'infrastructures dans les 200 gares et haltes ferroviaires de la région : travaux de renouvellement, de développement ou de mise en conformité avec la réglementation, notamment en matière d'isolation, d'installations électriques, d'amiante, d'écoulement des eaux pluviales etc.

Enfin dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité –Agenda d'accessibilité programmée 2015-2024 (SDA Ad'AP), elle facilite l'accès des gares et donc la mobilité des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Le volet routier du SDA Ad'Ap vise à rendre accessible les points d'arrêts routiers des lignes routières TER avant de s'attaquer au chantier des aménagements et mise en accessibilité des 20 à 25 000 points d'arrêts routiers hérités des départements dans le cadre de la reprise de compétence des transports routiers interurbains.

IV. Les actions en faveur de l'intermodalité

Sur le territoire Bourguignon, la mise en œuvre de la nouvelle version de Mobigo! a permis d'intégrer l'ensemble des déplacements. Sont intégrés les modes suivants : marche, bus, cars, trains, TAD, covoiturage, autopartage. Le mode vélo dispose d'un calculateur dédié depuis 2014 intégrant la cyclabilité. Les émissions de CO2 par trajet et mode de transport sont intégrées dans le calculateur d'itinéraires Mobigo sur www.mobigo-bourgogne.fr.

Sur le territoire Franc-Comtois, à travers la contractualisation avec les territoires : Initiatives régionales : Étude portant sur la complémentarité des offres de transport public dans le cadre de l'Observatoire de la mobilité Aire Urbaine (2012), Actions issues des PCET : Soutien à l'aménagement de PEM : Gare de Frasne (2015) ; Gare de St Amour (2016) ; Gare de Montbéliard (en cours) ; Gare de Petit-Croix (à l'étude)...

Et l'appel à projet mobilité rurale 2016 (ADEME-Région) : projet sur le territoire graylois porté par l'association AFSAME et qui propose des solutions de mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et aux services

V. Le soutien aux infrastructures favorisant l'intermodalité et les modes doux

- VFCEA : En gare de Montchanin, il est prévu la création d'un hub TGV/TER par détournement de la ligne TER existante Dijon / Nevers et la création d'une gare TER au droit de la gare TGV.
- Pour le projet de TGV POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon) qui concerne la gare d'échange de Nevers, à l'issue du débat public, les études d'éclairage se sont achevées en 2014. Le tracé, dans sa partie centrale, n'ayant pas fait l'objet d'un accord entre les cofinanceurs, une tierce expertise est en cours jusqu'en 2018.
- Implantation d'abris à vélos aux abords des gares. Étude d'implantation réalisée en 2015. Implantation prévue courant 2017-2018. Un soutien européen a été apporté à ces travaux dans le cadre du PO FEDER 2007-2014 puis dans le PO FEDER 2014-2020.
- 4 plateformes trimodales (route, fer, fleuve) : Mâcon, Chalon-sur-Saône, Pagny, Gron . L'aménagement des quatre plateformes portuaires s'inscrit dans les contrats de plan « Etat/Région » (CPER ou CPIER)
- l'accessibilité du port de Gron, par création d'un pont nouveau pour la route d'accès au port, pour les convois lourds, sera réalisée d'ici la fin de l'actuel CPER
- Port de Pagny : modernisation et adaptation des équipements

VI. La contractualisation avec les territoires et l'appel à projets « mobilité rurale » en faveur des territoires

A. La contractualisation avec les territoires :

- Contractualisation Région 2007-2014 : Étude portant sur la complémentarité des offres de transport public dans le cadre de l'Observatoire de la mobilité Aire Urbaine (2012)
- Contractualisation Région – CADD 2015-2017 – Actions issues des PCET : Soutien à l'aménagement de PEM : Gare de Frasne (2015) ; Gare de St Amour (2016) ; Gare de Montbéliard (en cours) ; Gare de Petit-Croix (à l'étude)...
- Contractualisation Région 2007-2014 : Conception d'un logiciel pour optimiser et mutualiser les déplacements du service de transport à la demande sur le Doubs Central (2014)
- Contractualisation Région CADD 2015-2017 : aide possible pour la structuration du TAD : projet TAD CCTS
- Initiatives des communes et des EPCI ; à titre d'exemples :

- Pontarlier – offre Ticto : <http://www.pontabus.fr/exec/home.asp?NumRub=30>
- Navettes personnes âgées sur Montbéliard : <http://www.montbeliard.fr/vie-quotidienne/transports/navettes-personnes-agees.html>
- CC Terres de Saône : <http://www.cc-terresdesaone.fr/fr/les-minibus/42-les-minibus.html>
- Contractualisation Région – CADD 2015-2017 – Actions issues des PCET pour étude de mobilité - élaboration PDE-PDA-PDIE : projet en réflexion sur Pays Portes du Haut-Doubs
- Conseiller en mobilité recruté par CAGB pour conseil aux entreprises

B. L'appel à projets Mobilité Rurale :

Initié en 2015 a été renouvelé en 2016 : 7 projets sont déjà soutenus par l'ADEME et la région :

- Communauté de communes des Grands Lacs du Morvan : séjour touristique « une semaine à vélo », location de vélos à assistance électrique.
- Ville et CCAS d'Avallon : mise en mobilité de l'avallonnais et location de vélos à assistance électrique pour les usagers du CCAS.
- Grand Dijon : mise en place d'un système d'autostop organisé Divia Pouce
- Communauté de communes du Clunisois : « entre covoiturage et autostop organisé »
- Communauté de communes en Donziais : Développement et accompagnement d'une mobilité alternative plus durable en créant une aire de covoiturage, des aménagements piétons, une borne d'informations, une plaquette des solutions de mobilités, une signalisation intermodale.
- Transdev : Transformation du flux de voitures particulières entre Dijon et Beaune en solution de transport collectif en pré-indemnisant les trajets réguliers via une application.
- Communauté de communes Matour et région : Création de 3 aires de covoiturage : développement de l'intermodalité covoiturage - TAD, modes actifs - covoiturage, en intégrant les aires de covoiturage dans le réseau départemental.

Cet appel à projets a été ouvert en 2017 sur tout le territoire.

VII. Mobilité touristique sobre en carbone

Sur le territoire Bourguignon :

Poursuite de l'expérimentation de navettes connectées aux transports en commun, desservant des secteurs à fort potentiel touristique (grands sites tels que Vézelay) : 5 navettes ont circulé en 2013, 3 en 2014, 2 navettes en 2015, 3 navettes en 2016, périmètre d'action étendu à la Franche-Comté.

Intégration du site www.mobigo-bourgogne.com dans les bornes tactiles de 17 gares de Bourgogne : juin 2014. Et depuis l'été 2016, mobigo dispose d'une application mobile, disponible en anglais.

Acté au Contrat de plan État-Région 2015-2020, l'achèvement de l'aménagement du Tour de Bourgogne et principalement le tronçon Beaune-Dijon est en cours et constitue pour la Côte classée au patrimoine UNESCO un atout supplémentaire. Cet axe cyclable a vocation à favoriser les rabattements vers les gares et haltes ferroviaires.

Navettes touristiques

- CC station des Rousses : Skibus et Estibus : <http://www.lesrousses.com/pratique/transports/se-deplacer-dans-la-station.html>
- Skibus JuraGo Monts Jura vers St Claude – Lamoura - Mijoux : <https://www.monts-jura.com/fr/infos-pratiques-hiver/transports.html>
- CC Rahin et Chérimont : Réflexion sur accès Chapelle de Ronchamp en lien avec classement UNESCO (en cours)

Tourisme responsable :

- Achat de flottes de vélos à assistance électrique sur les territoires avec mises à dispositions des touristes pour promouvoir un tourisme éco-responsable (avec aides TEPCV et aide contractualisation Région CADD 2015-2017 – Actions issues des PCET) ; CC Canton de Quingey, CC Jura Sud ; CC Haut-Jura Arcade ; CC La grandvallière ; Pays Graylois
- Développement service location VAE pour la commune de St Claude (2015)

VIII. Développement du covoiturage

Sur le territoire Bourguignon :

La pratique du covoiturage connaît dans la région un réel engouement correspondant à une réelle demande des habitants qui se sont d'abord organisés eux-mêmes sur des lieux d'échanges très accessibles mais non équipés à cet effet et non sécurisés. Le covoiturage s'est imposé parmi les principaux modes de mobilité avec le succès de plates-formes privées, principalement pour l'occasionnel en longues distances.

Développées souvent de manière empirique à partir de 2010 à l'initiative de collectivités, structures sociales ou associatives, les plate-formes locales à l'échelle d'une seule ville, d'un établissement (hôpital, université), d'une entreprise n'ont pas trouvé leur modèle et se sont révélées fragiles. A titre d'exemple, citons les plates-formes de la clé de contact à Dijon, aujourd'hui disparue, celle du site universitaire du Creusot ou celle de l'agglomération auxerroise Fleetme lancée à l'automne 2016 et qui demeure expérimentale.

Par contre, la plate-forme Mobigo mise en place par la Région avec 5742 inscrits au 10 mars 2017 a la taille appropriée pour les trajets partagés, notamment ceux infra-régionaux. Elle a vocation à devenir le site unique permettant un accès complet aux offres mais aussi aux informations multimodales.

Enfin, le covoiturage est mieux pris en compte par les organisateurs d'événements culturels ou sportifs pour la plupart acquis à la promotion de solutions de mobilité durables proposées : les Franco Gourmandes, le Catalpa Festival à Auxerre, le festival du film policier de Beaune, les concerts du Zénith à Dijon etc...

La Région souhaite atteindre une masse critique de covoitureurs sur Mobigo covoiturage avant de lancer le covoiturage dynamique.

Sur le territoire Franc-Comtois

Le territoire franc-comtois est soumis à un enjeu fort en matière de déplacements quotidiens trans-frontaliers. Les trajets effectués en voiture (93 % des déplacements) occasionnent des difficultés de circulation importantes et participent à la pollution atmosphérique à proximité des axes empruntés. Des collectivités, comme à Valdahon, Pontarlier ont réalisé des aménagements appropriés.

Une plate-forme de covoiturage (<http://covoiturage-arcjurassien.ch/>) accessible aux entreprises françaises et suisses permettant la mise en relation des covoitureurs potentiels a été mise en place dans le cadre du programme Interreg France-Suisse : élaboration d'un schéma des mobilités transfrontalières, aménagement, sensibilisation au covoiturage auprès des salariés sur les sites des entreprises suisses

La CCAS CC Pays d'Ornans a lancé « J'te dépose » : <http://www.pays-ornans.com/fr/information/4671/mobilite-transport>. Dans le Jura le service Taxito.2.0 vise depuis l'hiver 2015 à développer l'autostop partagé depuis Morteau mais ses résultats restent modestes.

Dans le territoire de Belfort, le CADD de l'aire urbaine nord-Franche-Comté a servi de cadre à l'installation d'aires de covoiturage comme à Delle en mars 2017.

En Haute-Saône, c'est le Plan Climat qui a servi de cadre à l'aménagement d'une aire de covoiturage à la gare de Lure.

IX. Accompagner le développement des véhicules de demain

Elaboration d'un schéma de cohérence régional de déploiement de bornes de charge électrique par la Région Bourgogne, adopté en mars 2015.

La mise en œuvre du schéma est effective depuis 2015 avec les premiers déploiements de bornes de charge à l'initiative des syndicats d'énergie avec une aide PO FEDER sur les bornes intégrant les critères d'éligibilité du schéma.

Côté Franche-Comté, une aide régionale pour l'installation de bornes et achat de véhicules électriques en auto partage.

Soutien à l'Université de Bourgogne dans le cadre du projet VIMoD (Véhicules Innovants pour la mobilité Durable) consistant à développer un savoir-faire dans le domaine du véhicule innovant dans le respect de l'environnement. Les objectifs principaux du projet sont d'améliorer le confort et la sécurité de la conduite, réduire les vibrations et améliorer l'acoustique, optimiser le groupe motopulseur et concevoir des structures en agromatériaux.

Actions de promotion auprès du grand public et des décideurs en partenariat avec l'association Bourgogne Mobilité Électrique (ex : tour de Bourgogne en voiture électrique).
Soutien au pôle de Magny-Cours et aux travaux de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports de Nevers.

ENVIRONNEMENT

I. Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Avec la publication de la loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) le 8 août 2015 le législateur est intervenu de manière forte sur les plans de prévention et gestion des déchets et sur la compétence et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Pour l'échelon régional, la modification la plus importante apportée par la loi en matière de gestion des déchets, consiste en la création d'un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) qui relèvera de la compétence du conseil régional et qui comportera un Plan Régional d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Depuis la date de promulgation de la loi (8 août 2015) la Région est compétente sur les questions de planification pour l'ensemble des déchets, c'est-à-dire :

- Déchets non inertes et non dangereux (exemple : déchets ménagers)
- Déchets inertes (exemple : déchets du BTP)
- Déchets dangereux (exemple : déchets industriels spéciaux, déchets d'activité de soin).

La loi « Transition Ecologique pour une croissance verte » précise les objectifs à atteindre :

A. Objectifs nationaux :

- lutte contre l'obsolescence programmée,
- réduction de 50% des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020

B. Objectifs qualitatifs :

- Augmenter le réemploi
- Limiter en distance et en volume le transport des déchets selon un principe de proximité

C. Objectifs de développement assortis d'une échéance :

- Développer le tri à la source des biodéchets avec généralisation avant 2025
- Progresser vers la généralisation du financement incitatif répondant à des objectifs nationaux de couverture de population à 2020 et 2025
- Etendre les consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022
- prévention et la gestion des déchets le plus proche possible de leur lieu de production,
- Respecter le principe d'autosuffisance : disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination de déchets ultimes

D. Objectifs quantitatifs à adapter suivant les contextes de territoire

- Réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an en 2020 par rapport à 2010
- Réduction des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 par rapport à 2010

E. Objectifs de prévention

- Orienter vers les filières de valorisation 55% des DND non inertes mesurés en masse en 2020 et 65% en 2025
- Valoriser sous forme matière 70% des déchets du BTP en 2020
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux admis en ISDND en 2020 par rapport à 2010 puis de 50% en 2025

- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés

F. Objectifs de valorisation

- Capacité annuelle de stockage :
 - En 2020 : 70% des quantités admises en ISDND en 2010
 - En 2025 : 50% des quantités admises en ISDND en 2010
 - Capacité annuelle d'incinération sans valorisation énergétique :
 - En 2020 : 75% des quantités incinérées en 2010
 - En 2025 : 50% des quantités incinérées en 2010

L'élaboration du PRPG a été confié à une AMO, dont les travaux ont démarré en février 2017 et devraient s'achever en juillet 2019.

II. Plan régional en faveur de l'économie circulaire

Il s'agit d'un plan d'action intégré dans le PRPGD, mais pour lequel la Région a souhaité élargir le champ d'application hors du seul sujet déchet. L'économie circulaire est clairement identifiée comme une démarche, un projet, une nouvelle voie fortement contributive de la transition écologique et énergétique. L'objectif est de rompre le cycle linéaire de l'économie actuelle basée sur un modèle « extraire – fabriquer – consommer – jeter », dont l'impact négatif sur l'environnement est aujourd'hui bien évalué.

Le calendrier du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire est calqué sur celui du PRPGD

III. Schéma régional de la biomasse

Le schéma régional doit déterminer "*les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers*".

La Région Bourgogne Franche Comté bénéficie d'une couverture forestière très importante (36% de la surface du territoire) dont la valorisation est en développement. Les bio déchets, les déchets de production agricoles sont également des sources potentielles de production énergétique que le schéma régional devra identifier pour mieux les valoriser.

Ce schéma régional de la Biomasse est copiloté par l'Etat et la Région. L'échéance des travaux est prévue, pour une première version, pour le début de l'année 2018. Son élaboration est étroitement articulée avec le plan régional Forêt-Bois.

IV. Dispositif Classes environnement

Objectifs :

Il s'agit de faire émerger une culture de la nature et de l'environnement chez tous les jeunes citoyens. Les jeunes d'aujourd'hui seront les consommateurs, les professionnels et les décideurs de demain : il est nécessaire de leur faire prendre conscience des enjeux de préservation de l'environnement et de leur transmettre l'envie d'agir. Cette aide a pour objectif de favoriser les séjours « découverte de l'environnement » des écoles de Bourgogne-Franche-Comté, dans des centres d'éducation à l'environnement référencés par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. L'intervention régionale permet d'abaisser les coûts d'accueil des classes facilitant ainsi l'organisation, par les écoles (tous niveaux de classes), de ce type de séjours.

Actions en cours :

La région apporte son aide aux centres d'éducation à l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté agréés par la région (agrément annuel) qui s'engagent dans une charte qualité portant sur l'encadrement, l'équipement, la sécurité et la reconnaissance pédagogique.

Ces structures d'accueil doivent être reconnues par les partenaires de l'éducation (Agréments Education nationale, jeunesse et sport), et disposer :

- d'une capacité d'accueil, d'hébergement et de restauration,
- d'un accès facile vers des espaces naturels ou disposant de moyens de transport,
- d'un espace pédagogique (salles de classe, atelier pour activités...),
- du matériel d'observation, d'un fonds documentaire,
- d'un personnel qualifié dont au minimum 1 animateur spécialisé en éducation à l'environnement.

L'aide régionale porte sur le coût du séjour de 3 jours effectué dans un centre référencé par la région.

Le séjour peut porter sur toutes les thématiques d'éducation relative à l'environnement, et en particulier sur les enjeux des transitions écologiques et énergétiques.

Il doit se baser sur un projet pédagogique cohérent (et non une addition de demi-journées hétéroclites) comportant un dispositif d'évaluation (bilan qualitatif notamment).

La durée minimum du séjour pourra être réduite dans le cas particulier d'accueil d'enfants handicapés organisés par des centres spécialisés.

Economie

Les besoins toujours plus conséquents de matières premières non renouvelables imposent de travailler sur l'efficacité de modèles de production plus écologiques, facteurs de productivité et d'innovation (développement de l'écoconception, éco innovation) et l'économie des ressources (économie circulaire, efficacité énergétique).

De plus, la société se mobilise davantage sur ces sujets et bouleverse de façon irrémédiable la demande des consommateurs, ce qui constitue un levier de repositionnement de l'économie qui peut tourner en faveur de nos industriels.

L'économie de demain reposera donc sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, la diminution des impacts sur l'environnement tout en permettant le bien être des individus et le développement des activités économiques.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII 2017-2021, adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté en décembre 2016 place la transition énergétique et écologique comme un enjeu fort :

« La Transition Energétique et Ecologique engagée constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques sur tous les secteurs d'activités et en particulier l'industrie automobile où les constructeurs devront produire les véhicules de demain éco-conçus, basés davantage sur la propulsion électrique, plus connectés et communicants, l'industrie de la chimie et des plastiques, qui devra intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire et penser les matériaux de demain, le secteur de l'efficacité énergétique et celui de la production énergétique concernant en premier lieu les secteurs du bâtiment et celui des énergies renouvelables. »

La Région dispose d'un ensemble d'outils :

- de soutien aux filières et aux collectifs d'entreprises (pôles de compétitivité, grappes, clusters) ;
- de plateformes dédiées à l'innovation dans le cadre de sa politique recherche quand il s'agit d'équipements portés par le monde académique ;
- d'outils de financement d'entreprises individuelles ou collaboratives (subventions/prêts/avances remboursables/garanties/capital).

I. Soutien aux filières et aux collectifs d'entreprises :

La Région soutient différents clusters et pôles de compétitivité actifs dans les domaines de la transition énergétique :

Le **cluster éolien Wind for future (W4F)** regroupe les acteurs de la filière éolienne. Ce cluster est né en septembre 2010 de la volonté des entreprises de la filière de se regrouper pour développer leur activité, créer des synergies entre elles et contribuer à la mise en place d'une filière économique porteuse pour la région, reconnue en France et à l'étranger. W4F est passé d'une grappe bourguignonne à un cluster bi-régional en 2015. Aujourd'hui l'action de W4F s'organise autour de 4 commissions concernant : l'innovation, la formation/emploi, l'attractivité/promotion et l'énergie/climat/territoires. Le cluster W4F compte à ce jour 88 membres adhérents, qui sont majoritairement des entreprises (68) mais également des établissements d'enseignement et de formation et des organismes socio-économiques.

Le pôle de compétitivité « Véhicule du futur », dont le siège se situe dans le Doubs, a notamment pour vocation de développer les véhicules et la mobilité du futur, en stimulant l'innovation par des projets collaboratifs. Les projets portent notamment sur les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène, en lien sur ce dernier point avec les clusters W4F. Le pôle Véhicules du futur travaille également sur l'amélioration des moteurs thermiques (amélioration des performances des moteurs, allègement des véhicules...).

Le cluster Gestion Active du Bâtiment (GA2B), association créée en 2012, est né de la volonté d'entreprises de la filière bâtiment et gestion de l'énergie de se regrouper pour développer l'innovation dans la gestion active du bâtiment (GAB). Considérée comme une rupture technologique, la GA2B vise à permettre une gestion intelligente et évolutive des équipements du bâtiment et à répondre aux enjeux d'un cadre bâti durable.

L'association regroupe tous les acteurs (architectes, bureaux d'études, industriels, intégrateurs, ARS, collectivités, universités, écoles...) intervenant dans la GAB, soit 70 membres dont 55 entreprises. Sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, le cluster se donne pour mission de fédérer les compétences de ses membres autour de projets concrets, d'animer et coordonner la stratégie de ses entreprises, d'assurer la diffusion des informations et de veilles technologiques et réglementaires.

Des actions complémentaires sont prévues sur la communication, avec notamment l'organisation de forums dont la deuxième édition en 2018 du salon sur le BIM et les objets connectés (BIMOC), sur l'ouverture du cluster aux entreprises de l'enveloppe, et le développement du cluster en Franche-Comté déjà initiée.

Le soutien à la filière Hydrogène :

La région constitue un terrain très favorable pour la filière hydrogène, qu'il s'agisse d'applications en mobilité (existence de sites pilotes nationaux de véhicules tout hydrogène, ou en extension de capacité de véhicules électriques ; industriels dans la logistique utilisant l'hydrogène) ou d'applications en stockage/conversion d'énergies intermittentes.

Les applications passeront toutefois par l'apparition d'un marché, que la Région pourra contribuer à stimuler (station de distribution d'hydrogène, promotion d'une flotte dédiée ...)

Le dossier « **ENRgHy** » a été retenu en décembre 2016 dans le cadre de l'appel à projets national « Territoires hydrogène ». Le projet représente un montant prévisionnel de 23 millions d'euros et implique plus d'une vingtaine d'industriels, sur trois territoires d'expérimentation : le Grand Dole, l'Yonne et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard. Il vise d'une part à tester des modèles économiques construits autour de l'hydrogène et à démontrer leur pertinence et, d'autre part, à préparer la région à l'usage de l'hydrogène. Par ailleurs, W4F participe au projet Eolbus, de production d'hydrogène à base d'énergie éolienne, destiné à alimenter cinq bus de l'agglomération d'Auxerre. La candidature d'Auxerre a été retenue au titre du projet européen JIVE 2, destiné à développer les véhicules à hydrogène.

Par ailleurs, l'installation de démonstrateurs dans 5 lycées de Bourgogne-Franche-Comté est actuellement en cours. Ces systèmes permettront de montrer et de faire expérimenter l'ensemble des potentialités de l'hydrogène énergie, aussi bien pour le stockage d'énergie que pour la mobilité propre. Pour le stockage d'énergie, la station hybride permettra, via un électrolyseur, de la stocker sous forme d'hydrogène, dans deux types de réservoirs : un réservoir composite à 30bar et 2 réservoirs à hydrure. Ce système permettra de redonner de l'énergie électrique grâce à des batteries chargées via une pile à combustible qui convertit l'hydrogène en électricité. Une autre partie de l'hydrogène pourra être utilisée pour faire le remplissage d'un véhicule.

Pour la mobilité le véhicule qui sera fourni sera de type quadricycle et comportera un stockage d'hydrogène par hydrure basse pression et un système hybride Pile à Combustible /batteries. Ce moyen de locomotion, cent pour cent écologique, mis à disposition du personnel (500 litres et 100kg de charge utile), offrira aux enseignants la possibilité d'en présenter le fonctionnement aux élèves.

Le matériel comportera plusieurs modes de fonctionnement en particulier pour la réalisation de travaux pratiques et de démonstration didactique en direction des élèves. Ainsi au-delà de la fourniture et du service de maintenance associés à ce matériel, le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offres : Mahytec - une société de Dole fondée en 2007 et issue de l'Université de Bourgogne Franche-Comté- assurera la formation des enseignants et personnels.

En plus de cette formation dédiée aux utilisateurs, le prestataire proposera aux lycées qui le souhaitent une conférence préalable à l'implantation des systèmes afin de montrer les avantages de l'hydrogène-énergie dans des cas concrets et pour la transition énergétique associée à la lutte contre le réchauffement climatique.

II. Les dispositifs d'aides aux entreprises :

La Région – chef de file du développement économique - mobilise de nombreux dispositifs en faveur des entreprises :

A. Des aides aux programmes d'actions et d'animation collective

Ces actions seront regroupées en trois typologies :

- actions d'animation qui permet de « générer » des études (diagnostic, étude d'accompagnement de projet » réalisées par des prestataires)
- actions des relais (consulaires, organisations professionnels, cluster...) qui portent sur la mobilisation des entreprises sur certaines thématiques.
- actions émergentes et innovantes « sur des sujets précurseurs »

Les programmes d'actions à destination des entreprises font l'objet d'un partenariat avec l'ADEME. L'ADEME et la Région animent et structurent les actions du réseau des experts à la transition énergétique des entreprises.

Ils font du développement de l'éco innovation un axe fort de compétitivité en finançant des experts au sein de l'agence de développement régionale. L'éco-conception, l'éco innovation en plus de réduire les impacts environnementaux sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes. L'enjeu est de les accompagner dans cette mutation, en leur apportant de la méthode.

Exemples :

Trophées Eco-Innovez : Produit Eco innovant mono bloc béton de chanvre BIOSYS / entreprise Vieille matériaux, Eco Technologie innovante recyclage des piles alcalines pour fabrication fonte grise / entreprise Fiday Gestion à Noidans (70). Service en faveur de l'économie circulaire mobilier d'agencement évolutif et écologique/société Mobil Wood, technologie issue de la recherche pour un lubrifiant industriel innovant et écologique / entreprise AFULudine, textiles naturels et biodégradables / entreprise GéochanvreF.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Eco innovations » (Région, l'ADEME et Bpifrance), visant à améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement proposés par les partenaires et à encourager les éco-innovations dans des domaines très variés (énergie, agriculture, bâtiment, transports, procédés...) constitue une référence très positive à répliquer et à amplifier.

Des actions de communication, les démarches d'éco-communication devront être recherchées et il sera demandé aux partenaires d'engager des actions exemplaires au sein de leur structure afin d'assurer une cohérence avec les actions promues.

B. Des aides aux actions collectives

Subvention sur des programmes thématiques dont l'environnement et l'action en faveur du développement des filières : par la diffusion de connaissances et de sensibilisation auprès de toutes les entreprises sur des thématiques telles que RSE, environnement. Par des plans d'actions co-élaborés avec les filières ou les groupements d'entreprises.

Exemples : Actions collectives Plasturgie (Alizé Plasturgie) : étude de faisabilité d'une filière de récupération des matériaux plastiques et groupe de travail d'entreprises sur une meilleure utilisation de matériaux plastiques recyclés dans les produits plastiques.(co financement ADEME)

Filière Agroalimentaire /Association des Entreprises Agroalimentaires de Bourgogne Franche Comté : programme d'actions collectives en faveur de la performance matière et d' une meilleur connaissance et valorisation des déchets de l' industrie agroalimentaire

- **l'Association Fase à Autun (Association Forêt Autun Sciage Energie)**: Le programme soutenu s'articule autour de l'implantation d'une scierie bois de gros diamètre qui va structurer les différents projets de la filière bois en synergie avec les projets des différents pôles de FASE. Il s'agit de construire une nouvelle stratégie industrielle de transformation du bois pour augmenter fortement la valeur de tous les produits transformés d'une chaîne de valeur complète (de l'arbre sur pied à la construction à structure bois) **dans une logique d'économie circulaire**. Ce projet pilote permettra de tester un concept de valorisation d'une ressource forestière, qui devrait être exportable vers d'autres massifs

- **Association Technopole Agro Environnement (Agronov)** : programme d'actions collectives : actions en faveur des systèmes agro écologiques et méthanisation

C. Des aides individuelles en faveur de la performance environnementale des PME

Subvention **des investissements liés à l'outil de production et /ou la rénovation de bâtiments** qui s'inscrivent dans une logique de développement durable plafonnée à 200 000€ pour un taux d'aide 20% avec un plancher de dépenses éligibles minimum de 30 000€.

Pour les investissements liés à la performance énergétique des entreprises sont éligibles la modification du procédé de production, la mise en place de systèmes visant à optimiser la consommation énergétique, les investissements permettant l'utilisation d'énergies renouvelables, la maîtrise des déchets.

A titre d'exemple, il est proposé l'attribution d'une aide à l'investissement concernant l'acquisition de 17 tracteurs routiers GNV à la société de transport Picq et Charbonnier.

D. Des aides au conseil

Subvention pour appuyer l'entreprise dans ses démarches de développement en encourageant le recours à des conseils externes.

Exemple : unité de fabrication de ouate de cellulose, isolation thermique et phonique, à partir de rebuts de cartons /Groupe ID'EES (Le Creusot)

E. Des aides à l'innovation

Aide aux projets d'envergure et démonstrateurs : certaines avancées technologiques représentent une opportunité stratégique pour la Bourgogne Franche Comté, notamment pour déployer des solutions durables, contribuer à la transition énergétique.

Aide aux projets soutenus via le Fonds Régional d'Aide à l'Innovation (FRI) : Ami Eco Innovations Franche Comté, lancement bisannuel d'un appel à projets Région / ADEME / PBPI intègre les projets relatifs aux éco –matériaux, éco-procédés et gestion des émissions polluantes.

Exemple :

- **AFULudine SAS** : Start Up de Besançon, production de lubrifiants innovants et écologiques (lubrifiants non huileux) **Prix Ministère de l' Ecologie 2016**

F. Des aides aux acteurs de l'économie sociale et Solidaire

Soutien à l'**Investissement matériel et équipement de production** dans les entreprises de l'ESS : taux bonifié (40 % du montant total), plafonné à 200 000€, pour les **investissements économie**

circulaire (collecte, tri, recyclage des déchets non ménagers – réemploi, ressourceries) des entreprises de l'ESS dans le cadre d'un cofinancement ADEME (régime exemption)

Exemples :

- **Association Collect' 89 à Jussy** : aide à l'investissement ,achats de matériels et équipements ,pour démarrer une activité de collecte ,de stockage ,de pesée et de valorisation des bio déchets collectés auprès des particuliers ,des collectivités ,des professionnels et producteurs de l' alimentaire et agro –alimentaire .membre du réseau Gécovalim (valorisation déchets de la restauration
L'association a déposé sa candidature à l'appel à projets de l' Adème " économie circulaire " de janvier 2017
- **Association Lien Emmaüs à Longeron (58)** : installation de 137 nouvelles bornes de collecté TLC (Textile d'habillement , Linge de maison et Chaussures) à installer sur 5 communes de la Nièvre ,soit 450 tonnes de déchets TLC à collecter.

Soutien régional aux **projets immobiliers des entreprises de l'ESS en complément de l'intervention des EPCI** : Taux d'aide 10 à 20% selon la taille de l'entreprise, plafonnée à 100 000 €. Pour les projets s'inscrivant dans une logique de **performance énergétique**, sur la base d'un audit énergétique dont le contenu sera validé par l'ADEME, montant déplafonné à 200 000€. Cofinancement possible PO FEDER Franche Comté.

Soutien à la création d'entreprises ESS innovantes, Fonds de confiance

Cofinancement : Région/Franche Comté Active /Bourgogne Active

Prêts et garanties bancaires cofinancés Région / FCA / Bourgogne Active en direction des associations, SCOP et structures d'insertion par l'activité économique, outils qui peuvent et sont mobilisés pour développer des projets **d'économie circulaire ou concourant à la Transition Ecologique et Energétique**

Exemples : investissement plateforme industrielle de tri des déchets (DEEE, ameublement...)/SCOP d'insertion Juratri à Lons, intervention en capital dans la SCIC du projet Cité de l'Autre Economie à Dijon : produits responsables et services durables en matière de consommation, presses à balles déchets textiles entreprise d'insertion /Collectif Textile Franc Comtois (39), La Bécane à Jules à Dijon /Prix ESS 2016 : récupération, réparation et revente de vélo (réemploi),étude de faisabilité Fonds de Confiance /SCIC Rénovons à Lons

G. Des avances remboursables pour les investissements en faveur des TPE

Pour accompagner les entreprises artisanales, commerciales et de services, (20ETP maximum), avance remboursable comprise entre 2000 € et 24 000 €, à taux nul, remboursable sur une durée de 2 à 6 ans, en finançant des investissements permettant notamment, un meilleur respect de **l'environnement, des économies d'énergies** ou de réduction des couts de production.

Recherche innovation

La Franche-Comté a élaboré en 2014 sa Stratégie Régionale de l'Innovation et de Spécialisation Intelligente - SRI – SI pour la période 2014-2020. Parmi les 7 domaines de spécialisation auxquels la Région apporte son soutien, 5 sont porteurs d'innovation contribuant au développement durable et à la transition écologique et économique de la société :

- Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité.
- Véhicules économes en ressources.
- Produits alimentaires durables du terroir.
- Intégration et efficacité des systèmes énergétiques.
- Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux.

La politique de recherche et d'innovation de la Bourgogne, conduite au travers de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) 2014-2020, a pris la forme d'un PARI II (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation 2014-2017), déclinée en une nouvelle génération de projets intégrés de recherche-innovation et des programmes transversaux (plateformes technologiques, recherche clinique). Des acteurs œuvrant au sein de 3 domaines stratégiques (DS) sur les 5 identifiés au titre de la SRI-SI, ainsi que d'1 axe transversal (AT) sur 3, réalisent des travaux qui peuvent être mis en lien avec le développement durable, soit :

- DS 1 : Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être du consommateur,
- DS4 : Eco-conception, éco-construction, matériaux bio-sourcés,
- DS5 : Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport,
- AT1 : Nouveaux comportements, nouvelles économies.

Ainsi la Région soutient depuis plusieurs années des projets dans le cadre du PARI II s'inscrivant parfaitement dans les domaines stratégiques de la SRI-SI et contribuant au développement durable et à la transition énergétique.

Le projet « AGREE » (Fonctionnement des agrosystèmes et des environnements naturels) ancrée au sein du DS1 de la SRI-SI vise à apporter des solutions innovantes d'ingénierie en agro-environnement pour des solutions durables. L'objectif est de réduire voire de supprimer l'utilisation de phytosanitaires dans les cultures.

Le projet « construction durable, bois et bio-ressources » du DS4 étudie des solutions de conception bois pour le bâtiment.

Le projet « STM3D » (systèmes de transports multi-modaux et mobilité durable) travaille sur la réduction du poids des véhicules par l'utilisation de matériaux bio-sourcés locaux dans leur isolation mais également sur de nouveaux modes de transport.

Le projet Transition socio-écologique pour les territoires (T-SET) (DS4-5), projet interdisciplinaire, de partage entre les sciences et de mixité sectorielle public/privé, nécessite l'élaboration de projets. Cette nécessité, confrontée aux enjeux globaux liés à la transition sociale et écologique a conduit à la création du Réseau Transition qui se positionne comme facilitateur d'échanges et coordinateur de projets de recherche.

LA Région soutient également le projet « ATTRACT » (attractivité des territoires) qui étudie les nouveaux comportements et les nouvelles économies en faisant la part large à la transition énergétique, d'un point de vue sociologique et d'un point de vue économique.

Projets financés en 2017 :

Projet ATTRACT (Axe transversal : nouveaux comportements, nouvelles économies)

Ressources territoriales et développement durable

Recherche sur l'impact des politiques foncières et environnementales sur le développement territorial et l'impact de la localisation de la recherche sur la mise en œuvre et la diffusion de pratiques innovantes en agriculture.

Projet T-SET (DS4-5)

Rénovation énergétique par le laboratoire d'économie de Dijon

Recherche sur le lien entre la qualité énergétique du bâtiment et la santé de ses occupants. Les logements énergétiquement efficaces sont-ils aussi des vecteurs de bonne santé ? La nature des rénovations a-t-elle des conséquences sur la santé de ses occupants et/ou de la population dans une zone géographique donnée ?

Transition énergétique par le CREDESPO

Le projet vise à l'approfondissement de la question des pertes et préjudices liés au réchauffement climatique (notamment les questions de responsabilité et d'assurances), la familiarisation avec l'action publique en matière de climat en Bourgogne Franche-Comté et la formation d'un réseau d'interlocuteurs impliqués dans l'action publique et la recherche.

La Transition socio-écologique dans le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

Ce programme a pour vocation d'accompagner scientifiquement la mise en œuvre de la transition socio-écologique du territoire des Roches Solutré Pouilly Vergisson en tant que haut lieu bourguignon à aménager durablement.

Réseau Transition

Le Réseau de Recherche et d'Innovation sur la Transition socio-écologique se déploie à la MSH de Dijon depuis 2013 pour créer un écosystème régional de la transition socio-écologique. Il permet de mutualiser les initiatives publiques, privées et mixtes, en lien avec cette problématique.

Agriculture Forêt

A. Agriculture :

- Programme d'animation collective sur l'efficacité énergétique des fruitières dans le Doubs et le Jura, porté par la FRCL
- Appui aux Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (investissements et accompagnement technique afin d'améliorer les pratiques agricoles)
- Plateformes tests pour améliorer les pratiques agricoles (techniques sans labour, semis - direct sous couvert...)
- Programme régional d'accompagnement à l'agriculture biologique
- Programme de développement des énergies renouvelables, notamment des unités de méthanisation agricoles
- Recherche-innovation, notamment à travers le programme PSDR « Pour et Sur le Développement Rural » portant sur l'autonomie protéique des exploitations ainsi que sur la thématique « Energie, transports et carbone », recherche variétale pour des variétés plus économes en eau et en intrants

B. Filière forêt-Bois:

- Amélioration de la gestion forestière (soutien aux dessertes, à l'amélioration des pratiques sylvicoles, aux chartes forestières...) dont adaptation des peuplements au changement climatique
- Promotion du matériau bois dans la construction et l'ameublement par mise en valeur de références
- Soutien à la Recherche-Innovation pour l'utilisation du bois matériau
- Aides aux entreprises de transformation du bois

Actions auxquelles il faut ajouter les actions de sensibilisation et de formation :

- Des citoyens, notamment grâce au développement des circuits de proximité
- Des salariés, lycéens dans nos exploitations agricoles.....

Enfin, des actions d'adaptation au changement climatique sont accompagnées tant au niveau de l'agriculture que de la filière forêt-bois

Energies renouvelables

En ce qui concerne les énergies renouvelables, les deux Schémas régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Bourgogne et de Franche-Comté constituent le document de référence. A ce titre, en application des objectifs des SRCAE et des contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'EnR dans les territoires ruraux.

La convention 2017 avec l'ADEME, réalisée à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur et FEADER pour la méthanisation). Les Règlements d'Intervention de la Région ont fait l'objet d'une convergence début 2017 (hormis méthanisation et hydroélectricité).

Les principales filières financées sont :

- le bois énergie et les réseaux de chaleur: avec un soutien à l'animation de la filière et au renforcement de la structuration de la filière amont (soutien ADEME-Région à ADIB- Pro-forêt –URACOFOR en Franche-Comté ; soutien ADEME à Approval'bois en Bourgogne), et des soutiens aux études de faisabilité et à l'investissement : pour le développement des chaufferies bois et réseau de chaleur et pour l'acquisition de matériel permettant la production de plaquettes forestières de bonne qualité.
- la méthanisation : soutien à l'animation (financement ADEME-Région des Chambres d'Agriculture en FC et ADEME en Bourgogne) de la filière afin d'orienter les porteurs de projets dans la philosophie de développement souhaitée (limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique, bonne intégration des projets dans leur territoire et gestion des digestats). Soutien à l'aide à la décision et à l'investissement.
- les autres énergies renouvelables : soutien au développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (petite hydroélectricité, solaire et éolien) par l'animation et l'aide à la décision. Soutien aux investissements pour le solaire thermique et l'hydroélectricité (en Bourgogne uniquement pour l'hydroélectricité, en Franche-Comté seuls les aménagements à caractère environnemental).

Les budgets d'investissements sont les suivants :

	Franche-Comté	Bourgogne
Région	4,5 M€	
FEDER axe 3 volet EnR	8 M€	12 M€
FEADER volet méthanisation	2,5 M€	4 M€

A noter de plus que la Région et l'ADEME animent en Bourgogne un réseau « d'animateurs EnR » (environ 1 par département), ce réseau se réunit environ 3 fois par an. Il a été élargi aux animateurs de Franche-Comté en 2017. Côté Franche-Comté, la Région finance AJENA- ADERA- GAIA pour la réalisation de notes d'opportunité sur les projets EnR. En Franche-Comté, la Région finance AJENA-ADERA et GAIA pour la réalisation de notes d'opportunité sur les projets d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région et l'ADEME soutiennent depuis 2015 une mission d'animation portée par AJENA pour les énergies citoyennes, afin de développer le financement participatif des projets. Les objectifs de cette mission sont : l'émergence de projets, la mobilisation et l'accompagnement des citoyens, l'accompagnement et le suivi des projets. C'est cette mission qui a abouti à la création de 45 clubs d'investisseurs fin 2016 autour du projet de Chamole, regroupés au sein de la SCIC énergies citoyennes JURASCIC.

Enfin, la Région est entrée au capital de 3 SEM : Nièvre Energie (200 K€ en capital), Côte d'Or Energie (100 k€ en capital), et SEM Energies Renouvelables Citoyennes dans le Jura (85 k€ en capital et 15 k€ en CCA), et propose d'entrer (rapport présenté en séance) au capital de JURASCIC (50 k€ en capital et 50k€ en CCA).

Fin 2016 la Région a engagé avec l'ADEME et la CDC une Aide à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement des projets en intégrant la demande citoyenne. Les résultats sont attendus pour juillet 2017. Cette AMO devra donner les bases de la stratégie régionale pour favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une région à énergie positive.

FORMATION

I. Apprentissage / Formations sanitaires et sociales

Objectifs :

- Encourager les CFA à intégrer dans leurs formations une sensibilisation des apprentis pour qu'ils adoptent un comportement responsable, appuyé sur des équipements performants
- Soutenir les investissements dans le cadre de la rénovation ou de la création de locaux

A. Pour l'apprentissage :

Soutien aux investissements des CFA dans la rénovation de leurs locaux :

Quelques opérations significatives :

- Rénovation locaux CFA LA Noue :
- Rénovation locaux CIFA de MERCUREY :

Soutien à l'acquisition aux équipements :

- Pédagogiques : participation financière (de 50 à 80 % du coût total), que ce soit pour les filières directement concernée (comme les filières agricoles, bâtiment), mais aussi pour les filières industrielle ou encore alimentation comme la boulangerie : (sensibilisation aux équipements peu énergivores)
- Soutien à la création de plateformes « PRAXIBAT » pour les CFA Bâtiment et le CFA des compagnons du devoir, avec le concours de l'ADEME. L'objectif est de doter les CFA pour que les jeunes apprentis puissent appréhender les différentes technologies et les derniers matériaux dans le cadre de l'enveloppement, des énergies renouvelables, de l'éclairage performant.
- Généraux : notamment lors de la rénovation de restauration collective avec l'installation d'équipements

Développement du numérique pour limiter l'achat de livres :

Deux années consécutives sur l'attribution en 2014 et 2015 d'un forfait par CFA, sous la forme d'une subvention établie en fonction du nb d'apprentis

B. Pour les formations sanitaires et sociales :

Construction de l'IFSI de Nevers en HQE et BBC pour 7M €.

II. Formation professionnelle des demandeurs d'emplois

Objectifs :

- favoriser l'évolution des comportements (« citoyens » → sobriété, écologie)
- accompagner l'évolution des compétences par secteur professionnel

Actions en cours :

Actions visant l'évolution des comportements (« citoyens » → sobriété, écologie) : intégration systématique depuis plusieurs années dans les programmes de formations de modules de sensibilisation au développement durable, à l'écocitoyenneté.

Ce type d'action a de plus fait l'objet de commandes spécifiques dans le cadre du « plan 500.000 » pour 100 parcours spécifiques sur des modules courts en agro-écologie et gestion des déchets (2016-17).

Actions visant l'évolution des compétences par secteur professionnel, par l'achat de modules complémentaires aux certifications existantes, ou par la commande de nouvelles certifications qui intègrent déjà dans leurs référentiels le champ de la transition énergétique :

Par exemple (programme qualifiant 2017) :

- Certifications RGE (reconnu garant de l'environnement) : expérimentation sur l'Aire Urbaine du NFC pour 64 places dans les métiers du second œuvre et sur Luxeuil pour 8 places (couvreurs zingueurs)
- Technicien de maintenance éolienne (10)
- Technicien en électricité et automatismes du bâtiment (26)
- Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment (6)
- Technicien de maintenance d'équipements de chauffage, de climatisation et d'énergies renouvelables (8)
- CQP installateur – mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, couplage avec pompes à chaleur, chaudière bois et éolienne (8)
-

III. Contractualisation avec les filières

Actions en cours :

Les deux CAPECOS (Contrats d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) contractualisés en 2015 en Bourgogne et l'ADEC contractualisé en 2015 en Franche-Comté, avec les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, intègrent des actions dédiées :

- A l'optimisation de la productivité des entreprises, dont la réduction de la consommation d'énergie constitue un levier. Dans les travaux publics, des actions ont été initiées pour réduire la consommation des véhicules de transport : le CAPECO soutient les démarches d'engagement des entreprises pour la conduite raisonnée (programme « objectif CO2 »), l'installation de capteurs de consommation embarqués (« éco2 TP ») et l'optimisation de la logistique en vue de réduire les distances parcourues.
- À la réduction de l'empreinte environnementale de l'activité des entreprises. Le CAPECO Bâtiment promeut des outils tels que le Bilan Carbone. L'ADEC BTP soutient les actions d'évaluation des impacts environnementaux, notamment par la mesure des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la mise en place de démarches de RSE, dont les économies d'énergie constituent l'un des axes de travail.
- A la formation des salariés en lien avec la performance énergétique. Cela inclut l'identification des métiers de demain, au regard des réglementations relatives aux économies d'énergie, et l'identification des besoins en formations requis pour former l'ensemble des acteurs des professions du Bâtiment. Au-delà, le CAPECO Bâtiment prévoit le soutien à l'élaboration de modules de formations pour chaque corps d'état, dont des formations de courte durée pour les salariés en activité. Par ailleurs, la performance énergétique d'un bâtiment nécessitant une meilleure prise en compte des interfaces, le CAPECO Bâtiment promeut la mise en place d'une culture collaborative. L'ADEC BTP soutient les actions permettant de faire émerger de nouvelles compétences dans les entreprises sur les enjeux de transition énergétique.
- Au soutien aux démarches de « bâtiments intelligents » et de modernisation des pratiques de conception des bâtiments, visant notamment une baisse de leur consommation d'énergie. Les actions soutenues couvrent en particulier la formation de salariés sur le BIM (modélisation des données du *bâtiment*)

La mobilisation des citoyens

Actions en cours :

- Ouverture d'une plateforme numérique collaborative à destination du citoyen
- Soutien du projet des CPIE « Pour une appropriation citoyenne de la transition énergétique »

L'URCPIE de Franche-Comté s'est engagée en 2016 dans une démarche « Pour une appropriation citoyenne de la transition énergétique en région », et bénéficie de soutien de la Région et de l'ADEME pour ce projet.

Les CPIE de Franche-Comté travaillent ainsi sur 4 territoires engagés dans la TE (TEPOS ou TEPCV) à : l'inventaire d'initiatives locales exemplaires, la réalisation d'outils de communication et d'information sur la TE, la sensibilisation et l'interpellation dans l'espace public des citoyens par des outils spécifiques (porteurs de parole), et la mise en place de conférences gesticulées.

- Missions d'animation pour la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables
- Mise en œuvre d'un projet de gestion de la transition énergétique avec les POTES (Pionniers de la Transition Energétique)

La Région est engagée dans une démarche de « gestion de la transition » avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTES).

Cette démarche, née aux Pays-Bas, s'appuie sur les précurseurs, ou pionniers, pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme agents du changement, vecteurs d'innovation, et acteurs de l'amorçage des transitions sociétales.

En Bourgogne Franche-Comté, cette démarche vient d'être lancée en mai dernier par la constitution de l'équipe de transition, et elle se poursuivra par des interviews et réunions de POTES.

Numérique

« Le numérique est au cœur des transformations économiques, sociales, environnementales et citoyennes et relève du même processus transversal que la transition énergétique.

C'est un mouvement inéluctable qui ne fait que progresser et s'accélérer avec le déploiement du Très haut débit.

La Région à travers son ambition numérique dans le plan de mandat 2016-2021 souhaite devenir un acteur majeur en France dans le déploiement d'une politique publique des usages numériques qui soit innovante et participative.

Des initiatives ont déjà été engagées : l'e-administration avec le GIP Territoires Numériques de Bourgogne-Franche- Comté (ex e-Bourgogne) mais également avec le programme européen ERUDITE (projet Interreg Europe de développement d'usages numériques innovants).

Pour construire cette nouvelle politique publique, il est indispensable de croiser les expériences au niveau local, régional national et européen pour les capitaliser et développer nos axes de différenciation afin de construire de manière ambitieuse notre stratégie numérique.

Le Numérique et la transition énergétique ont des frontières d'actions communes (green IT, Smart City, Datacenter...) et doivent s'articuler dans le cadre de mise en place des projets toutes politiques confondues.

Les programmes européens

I. FEDER BOURGOGNE

AXE 3 : VERS UNE SOCIÉTÉ À FAIBLE TENEUR EN CARBONE

Objectif spécifique 3-1 – Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale

L'objectif est de renforcer les politiques de déploiement des énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation, réseaux de chaleur, éolien, hydro-électricité, etc...) en s'appuyant sur les ressources et potentiels des territoires.

Porter à 23% la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale se traduira par une production d'environ 10 000 GWh d'origine renouvelable à l'horizon 2020 avec une hypothèse de maîtrise des consommations énergétiques de 20%. Cela représente une production supplémentaire d'environ 6 000 GWh d'énergie renouvelable par rapport à 2009.

Objectif spécifique 3-2 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Les objectifs fixés sont ceux du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) adopté en juin 2012, à savoir la rénovation annuelle de 20 000 logements et de 2500 bâtiments tertiaires soit l'équivalent de 3 000 000 m², imposent de développer et coordonner une dynamique régionale sur la rénovation énergétique, sorte de pacte régional conforme aux objectifs du SRCAE.

FICHE 1 : Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux hors agglomérations

FICHE 2 : Rénover énergétiquement des bâtiments universitaires y compris les logements étudiants

FICHE 3 : Renforcer, capitaliser et diffuser les connaissances

FICHE 4 : Accompagner les maîtres d'ouvrages privés dans les territoires

FICHE 5 : Accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans les travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine public

FICHE 6 : Expérimenter de nouvelles solutions techniques et organisationnelles

FICHE 7 : Développer des bâtiments démonstrateurs

Objectif spécifique 3-3 – Augmenter la part de la population utilisant les transports en commun, les modes doux ou alternatifs à la voiture individuelle thermique

Poursuivre les efforts en faveur du changement de comportement en matière de déplacements, en facilitant le report modal de la voiture « solo » vers toutes les formes de mobilité alternatives à l'usage de la voiture particulière (vélo, transports collectifs...) et en accompagnant le déploiement du parc de véhicules électriques par les acteurs publics et privés.

Objectif spécifique 5-1 – Réduire la consommation énergétique des bâtiments en zone urbaine

Lutter contre la précarité énergétique en soutenant les projets de réhabilitation énergétique à haute performance dans le secteur du logement social, du patrimoine bâti public et agir sur les comportements, pour concourir à l'atteinte des objectifs de Kyoto.

II. FEDER FRANCHE COMTE

Axe 3 : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique

OS 3.1 : ENR - Méthanisation / Bois énergie / ENR – Géothermie

L'objectif est d'augmenter la production d'énergies renouvelables (EnR) en Franche-Comté, conformément aux objectifs du SRCAE.

OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique dans le logement social

Les bailleurs sociaux qui déposent des dossiers de demande de FEDER pour la rénovation de leurs logements sont tenus de respecter des critères d'éligibilités inscrits au Document de Mise en Œuvre. Ils doivent atteindre le niveau BBC Effinergie Rénovation et faire un saut minimal de 120 kWh/m²/an entre le niveau initial et final de consommation énergétique.

OS 3.3 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur

L'objectif est une réduction de la quantité d'énergie consommée et la diminution de la production de gaz à effet de serre.

OS 3.4 : Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail

L'objectif est de limiter l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail en encourageant les projets de mobilité durable alternative à la voiture individuelle et les connexions multimodales avec les systèmes de transport existants.

III. Programme de développement Rural Bourgogne

Le PDR Bourgogne intervient sur les actions suivantes :

4.1.1 Investissements dans les bâtiments dans les exploitations agricoles – énergie

6.4.1 Investissements dans la méthanisation

7.2.1 Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales

Il s'agit de soutenir des travaux de rénovation du bâtiment sur les territoires TEPos. Modulation de l'aide en fonction de la performance énergétique atteinte.

16.7.4. Soutien aux stratégies locales de transition énergétique : Territoires à énergie positive (TEPOS)

Action 1- Animation du réseau régional des Territoires à énergie positive (TEPOS)

Action 2- Missions mutualisées de conseillers Territoires à énergie positive (TEPOS) : En Bourgogne, les Territoires à Energie Positive (TEPOS) correspondent à des territoires ruraux ou périurbains dont la taille géographique et démographique ne permet pas de dégager la création d'un poste d'animation dédié. Il s'agit donc d'encourager la mutualisation de ressources humaines d'animation dédiées entre différents Territoires à Energie Positive (TEPOS). Il s'agit de soutenir des postes de conseiller TEPOS mutualisés entre différents territoires en vue d'animer et d'accompagner une démarche territoriale, collective et multisectorielle. L'accompagnement mutualisé portera plus particulièrement sur l'émergence et la réalisation de projets locaux de transition énergétique dans une logique de mise en réseau, d'échange, d'émulation, de capitalisation et de diffusion de ces expériences.

Action 3- Programmes locaux d'animation et de promotion Territoires à Energie Positive (TEPOS)

Dispositifs forestiers :

- **4.3.2a : Investissements dans les dessertes forestières**
- **4.3.2b : Investissements dans les voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers**
- **8.6.1 : Reboisement de peuplements inadaptés**
- **8.6.2 : Mécanisation des entreprises de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière**
- **8.6.3 : Modernisation des entreprises de 1^{ère} transformation du bois**
- **16.7.1 : Stratégies locales de développement forestier**

Dispositifs dédiés à la diffusion d'informations, pouvant comprendre des thématiques énergétiques :

- **1.1.1 : Formation professionnelle et acquisition de compétences**
- **1.2.1 : Projets de démonstration et actions d'information**
- **2.1.1 : services de conseil en agriculture et filière forêt-bois**

Dispositifs non centrés sur la transition énergétique mais qui intègrent cette dimension dans le niveau d'aide ou les critères de sélection des projets :

7.4.1 Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateurs d'énergie

Action 1-l'élaboration de stratégies globales et territoriales d'habitat et la définition d'un plan d'actions opérationnelles (les opérations de type PIG –programme d'intérêt général - et OPAH – opération programmée d'amélioration de l'habitat - sont inéligibles à cette opération)

Action 2 – les actions innovantes ou expérimentales d'habitat

Action 3- les opérations d'acquisition et amélioration de logements vacants

Action 4- les opérations d'aménagement durable :

a- attenantes aux actions innovantes ou expérimentales d'habitat.

b - dans une logique de recomposition urbaine et/ou de reconquête du tissu urbain existant.

7.4.2 Valoriser villes et les bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de services de base suffisante

Action 1 - Les équipements d'accueil petite enfance (crèche, halte-garderie, multi-accueil, Relais Assistentes Maternelles) et enfance (locaux périscolaires, restaurations et Centres de Loisirs Sans Hébergement)

Action 2- Les maisons de mutualisation de services aux publics

Action 3- Les Maisons de santé pluri-professionnelles, maisons de santé de spécialistes et centres de santé et /ou les antennes de tous ces établissements.
Modulation de l'aide en fonction de la performance énergétique.

Cas particulier de LEADER (19.2 Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement) : en Bourgogne, l'appel à candidatures pour la sélection des GAL portait sur 2 thématiques exclusivement, dont l'une était la transition énergétique.
4 GAL ont retenu cette thématique dans leur stratégie.

IV. Programme de développement Rural Franche Comté

4.1. B Aides aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles

6.4.B Unité de méthanisation rurale

16.5. A Actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci

Dispositifs forestiers ouverts à ce jour :

- **4.3. B : Investissements liés à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie**
- **8.6. A : Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers**
- **8.6. B : Soutien aux équipements d'exploitation forestière**
- **16.7. B : Elaboration et animation de stratégies locales de développement forestier**

Dispositif dédié à la diffusion d'informations, pouvant comprendre des thématiques énergétiques :

- **1.1. A : Formation professionnelle et acquisition de compétences**

Dispositifs non centrés sur la transition énergétique mais qui intègrent cette dimension dans le niveau d'aide ou les critères de sélection des projets :

- **4.2.A : Soutien aux investissements des industries agroalimentaires**
- **7.4.A : Investissements dans la mise en place, amélioration et développement des services de base locaux pour la population rurale**
- **7.7.A : Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales**
- Cas particulier de LEADER (19.2 Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement)

V. Programmes Interreg

Participation de la Région à l'animation de trois programmes Interreg transnationaux (Espace alpin, Europe du Nord-Ouest, Europe) qui comportent des axes sur la réduction des émissions de carbone, sur la préservation des milieux naturels, sur l'innovation sociale et sur l'économie circulaire.

Participation en tant que partenaire au projet ASTUS (Alpine Smart Transport and Urbanism Stratégies) qui promeut des bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre l'étalement urbain et des alternatives aux déplacements en voiture individuelle.

Promotion de programmes européens qui visent la protection de l'environnement et la transition énergétique comme LIFE par exemple, en lien avec le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe à Bruxelles et accompagnement des porteurs de projets dans ces domaines.

VI. Interreg France Suisse

L'axe 1 du programme Interreg soutient les projets innovants dans les 9 « domaines d'excellence du territoire » identifiés parmi lesquels figure la « lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et des matières premières ».

Exemple du projet PACs-CAD (optimisation énergétique des réseaux de chaleur urbains).

L'axe 2 soutient en partie (son objectif spécifique 5 – OS 5) les projets d'aménagement intégrés promouvant un modèle de développement territorial plus durable (limiter l'étalement urbain etc.).

L'axe 3 soutient les projets de transport durable.

- Nombre d'actions créées améliorant la mobilité durable (appli numérique, billetterie, aménagements en gare...)
- Nombre de frontaliers utilisant les TC
- Longueur totale de voie ferrée modernisée
- Nombre de km parcourus par les frontaliers

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



4, square Castan
CS 51 857
25 031

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

